

| |
|---|
| Massif de la Serre : Moisse, Menotey, Authume... 2 |
| Sentiers ça marche ! - Le Tourdion à Pesmes... 3 |
| Deux moulins médiévaux à Thervay 4 et 5 |
| Habiter autrement : rénovation basse consommation... 6 |
| Dole et les « mauvaises » herbes..... 7 |
| Environnement : Thon, miel, déchets nucléaires. 8 |
| Dossier : Projets de carrière... nouvelles menaces pour le massif de la Serre - enjeux et impacts, avis de l'autorité environnementale 9 à 12 |
| Environnement : Oiseaux, Trame Verte et Bleue..... 13 |
| Faune sauvage : les grands prédateurs 14 |
| Energie : éoliennes ou arlésiennes 15 |
| Local : Biocoop, Criquelire, Ferme du Creux Vincent... 16 |
| Nouvelles Campagnes : de l'herbe dans les vignes.. 17 |
| Terre de Liens installée en bio 18 |
| Zone Verte, vétérinaires autrement..... 19 |



2010 Année Internationale de la Biodiversité

En 2002, au Sommet de Johannesburg, la communauté internationale prenait l'engagement de freiner l'érosion de la biodiversité d'ici à... 2010 ! Si nous sommes bien en 2010, l'objectif, lui, n'est pas atteint.

Nous vivons aujourd'hui la sixième vague d'extinction des espèces. La cinquième a vu disparaître les dinosaures. L'érosion de la biodiversité se poursuit à un rythme effréné. Même si elle n'est pas seule en cause, une espèce en est le principal responsable : l'homme. *L'Homo sapiens*, dont l'histoire s'est déroulée sur seulement quelques millénaires... Poussière au regard de l'évolution.

Il est urgent de prendre conscience que nous faisons partie intégrante de la nature et que notre destin est intimement lié à celui de la biodiversité, à cette vaste variété d'animaux et de plantes, ainsi qu'à leurs lieux de vie et leurs environnements avoisinants, partout sur terre. Nous dépendons de cette diversité de vie pour notre alimentation, notre carburant, nos médicaments et bien d'autres choses essentielles sans lesquelles nous ne pourrions tout simplement pas vivre. Un oiseau sur huit, un mammifère sur quatre, un amphibien sur trois sont actuellement menacés de disparition et une espèce éteinte ne peut être reconstruite ni par la nature

qui a mis plusieurs centaines de millions d'années à la modeler, ni par l'homme si prompt à l'effacer de la surface du globe. Nous sommes tous touchés par cet appauvrissement qui affaiblit les écosystèmes, dont nous dépendons pour résister aux menaces grandissantes comme le changement climatique. 2010 est l'Année internationale de la diversité biologique et, dans le monde entier, des personnes travaillent pour protéger cette irremplaçable richesse naturelle et réduire la perte de biodiversité. D'accessoire, la prise en compte de la biodiversité doit devenir systématique : dans toutes nos activités (agriculture, sylviculture, urbanisme, infrastructures, aménagement du territoire, commerce...) et par toutes les composantes de la société (élus, entreprises, agriculteurs, collectivités, citoyens...). Ceci est vital pour le bien-être présent et futur de l'humanité.

Nous devons faire plus. Le temps est venu d'agir.

qui a mis plusieurs centaines de millions d'années à la modeler, ni par l'homme si prompt à l'effacer de la surface du globe. Nous sommes tous touchés par cet appauvrissement qui affaiblit les écosystèmes, dont nous dépendons pour résister aux menaces grandissantes comme le changement climatique. 2010 est l'Année internationale de la diversité biologique et, dans le monde entier, des personnes travaillent pour protéger cette irremplaçable richesse naturelle et réduire la perte de biodiversité. D'accessoire, la prise en compte de la biodiversité doit devenir systématique : dans toutes nos activités (agriculture, sylviculture, urbanisme, infrastructures, aménagement du territoire, commerce...) et par toutes les composantes de la société (élus, entreprises, agriculteurs, collectivités, citoyens...). Ceci est vital pour le bien-être présent et futur de l'humanité.

■ **Pascal Blain,**
président de Serre Vivante



Journal d'information
semestriel du Massif de la Serre

SERRE VIVANTE

PRINTEMPS 2010
n° 33

Bonne lecture à tous !

VOS RENDEZ-VOUS
AVEC SERRE VIVANTE



Un geste concret pour la nature !

Charte Environnement et commune, mènent sur ce site une opération de réouverture, capitale pour la conservation d'espèces rares et menacées : orchidées, oiseaux, reptiles... Soyez éco-volontaires une journée pour installer des tas de bois pour la faune, élaguer des arbres et tailler des arbustes, poser des nichoirs, découvrir le site... Le repas du midi, issu de l'agriculture locale ainsi que le matériel sont fournis.

Gratuit, pour tous à partir de 8 ans
Inscription obligatoire: JNE : 21 av. Jean Moulin 39000 Lons le Saunier (03 84 47 24 11 ou contact@jne.asso.fr)



« Disparition des abeilles : La fin d'un mystère »

Studio-MJC de Dole, jeudi 1 avril à 20h30

Semaine du Développement Durable

Serre Vivante et la MJC proposent une rencontre avec Patrice Cahé, apiculteur professionnel et Guy Bailly, représentant de la confédération Paysanne, après la projection d'un film-enquête de 50 minutes. L'abeille disparaît de la planète. Les pertes atteignent parfois 90% des colonies. L'industrie agro-alimentaire réalise soudain que les abeilles, en pollinisant les fleurs, sont les garantes d'une bonne récolte, soit 153 milliards de dollars par an. Plus que multiple la cause est simple : l'homme maltraite son environnement... Venez nombreux !

Chevigny, A l'écoute des oiseaux ...

Samedi 17 avril, 9h, rdv à la mairie



Observer les oiseaux et reconnaître leurs chants

En ce début de printemps, période de nidification, laissons nous guider par trois amateurs d'ornithologie passionnés. Gratuit, pour tous à partir de 8 ans



Mont Roland : les trésors des pelouses sèches

Samedi 22 mai, 14h15

Avec le Grand Dole et l'Atelier Pasteur, fêtons la nature !

Les pelouses sèches accueillent des fleurs et animaux rares et menacés. Béryl Plantegenet et Emilie Bècle, animatrices de l'Atelier Pasteur nous emmèneront à la découverte des richesses floristiques et faunistiques du Mont Roland. RDV à 14h15 devant l'église
Gratuit, pour tous

Journée du Patrimoine de Pays Rendez-vous à 14 h30
Journée des Moulins
20 dimanche
juin 2010 Parc et Château de
Montmirey-la-Ville

Grosse maison comtoise construite de 1772 à 1780,

Ce château, subit d'importantes modifications au cours du XIX^{ème}. Monsieur Picot d'Aligny, propriétaire, nous accueille et nous dévoile son histoire et celle de son parc à l'anglaise de 30 ha réalisé en 1875. Cette animation complète le circuit proposé par la Maison du patrimoine (cf agenda au dos) Gratuit, pour tous

■ MASSIF DE LA SERRE



■ Les jours à Moissey

Des ruelles habitées, des parfums de mousses accrochées sur les murs de pierres veinées de rose et violet, le terrain est ondulé comme un peu Montmartre dans la capitale. Les rencontres du jour se font devant le bureau de poste, devant la boulangerie ou encore devant l'épicerie/tabac/journaux. L'école rassemble toute une jeunesse à l'abribus - le car arrive à 7 heures et quart- puis les parents des plus jeunes se retrouvent sur l'esplanade vers 8h30 avec les bambins qui s'échappent vite de l'automobile qui les a transportés. C'est un village simple où les retraités prennent le temps de se parler ... de se poser, partager une tasse de café ou un verre de ce que le réfrigérateur a gardé. Qu'est ce qui différencie mon village d'un autre ? Ceux qui y habitent. Certains s'absentent toute la journée : activité professionnelle oblige. D'autres s'ennuient derrière la vitre de la fenêtre. Le journal quotidien est lu. La télévision n'est pas allumée en permanence. Le téléphone ne sonne que pour des sollicitations d'achats, de dépenses diverses ou divers dons ... Les enfants ont quitté le foyer pour s'installer où le travail les retient. Il y a des aînés limités dans la mobilité. Les auxiliaires de vie sont attendues et apportent des nouvelles d'ailleurs. Et puis les bénévoles des différentes associations. Elles sont visibles, elles se retrouvent partout : ce sont souvent les mêmes qui sont sollicitées. Et le « oui » est très vite utilisé avec bonheur. Qu'est-ce qui fait qu'il y a de la joie à y vivre ? La beauté des paysages. Sa verdure, l'odeur de l'air qu'on y respire dès que l'on s'éloigne des routes et des maisons. Les couleurs des pierres, leurs formes, la diversité des buissons ... Les bruits. Les bruits des oiseaux, des feuilles, de l'eau des fontaines, les sons qui s'envolent du clocher. Les enfants qui s'éclatent avec un ballon sur le pré. Les balançoires toujours occupées à la belle saison. Le foyer : que de visages variés sur lesquels se déposent leurs parcours. Une richesse cette présence installée sûrement dans un dernier domicile. L'entraide est réelle, l'harmonie aussi. La course au paraître, à l'appât du gain, à la promotion sociale ou professionnelle est dissoute. L'essentiel d'une vie devient l'autre, l'oubli de soi, l'écoute ou l'attention vers quelqu'un, la disponibilité à ce qui est, ce qui se présente maintenant. Le passé n'est pas éteint : il revient dans la conversation. L'avenir se réduit au fil des jours puisque les printemps s'empilent. La convivialité invite la paix à se glisser près d'elle. Si les forces se réduisent, le regard conserve toute sa fraîcheur. Il traduit la joie de l'échange, l'éclat d'un contentement. Les pas sont plus courts, hésitants, mesurés.

L'équilibre a perdu l'insouciance du hasard de l'imprévu. Il tremblote dans l'espace immédiat. Que de chaleur humaine distillée dans ce foyer. La voix ne monte pas comme dans la colère des actifs. Observons l'automobiliste à un feu rouge : la plupart du temps, ses mâchoires sont crispées, ses doigts pianotent nerveusement sur le volant ... Dans certains foyers du village il y a encore des feux de bois d'où s'échappe une odeur agréable d'essences de bois qui de consument. Le bruit des camions qui circulent sans arrêt au village peut déranger. C'est la vie moderne. Cette vie actuelle bouscule la vie simple que j'aime ...

■ Jeanne Martin, le 30 janvier 2010.



■ Menotey rénove sa station d'épuration

La commune dispose d'une lagune d'une capacité de 360 équivalents-habitant. Les 3 bassins de cette lagune, de profondeur décroissante (1,2 m à 0,3 m) sont disposés en série. Ces bassins n'avaient jamais été curés depuis leur création par le SIDEC en 1993 et bien que la qualité de l'assainissement soit toujours bonne il convenait que la commune entreprenne une opération de maintenance préventive.

Elle a donc opté pour le traitement des boues par compostage sur une plateforme agréée par l'Agence de l'Eau. Cela n'a pas été sans mal puisque ce chantier initialement prévu en 2008 a dû être retardé pour, au préalable, traiter un problème de pollution dans le réseau d'évacuation des eaux usées et, enfin, atteindre des normes de qualité compatibles avec le compostage. Le chantier s'est parfaitement déroulé, et dans des délais réduits, ce qui a entraîné une gêne minimum pour le village. Cette opération de valorisation des boues de compostage est subventionnée par l'Agence de l'Eau et, bien que la commune doive recourir à un emprunt pour faire face aux dépenses, celui-ci sera facilement couvert par le montant de la redevance d'assainissement. Il reste encore à dégager et étanchéifier les deux regards où ont été observées les traces d'hydrocarbures et, bien sûr, poursuivre la recherche de l'origine de la pollution sur la zone environnante.

■ Alain Alonzo

Coût de l'opération : 57 609 € HT (subvention : 13 442 €)
La redevance assainissement d'un foyer est fixée pour 2010 à 35€/an + 0,55€/m³ d'eau consommée.

■ Authume restaure fontaine et lavoir ...

La Commission Cadre de Vie vient de soumettre au Conseil Municipal un projet qui a été retenu à l'unanimité : la rénovation de deux témoins du passé authumois, la fontaine située devant le château Fournier et le lavoir aux lions.

La fontaine qui se trouve au cœur d'un espace vert au charme certain retrouvera ainsi une apparence proche du temps où elle était utile et

utilisée offrant à tous une halte bucolique. La rénovation qui mettra en valeur l'architecture de la fontaine se déroulera sur 2 années grâce à



un chantier international d'adolescents qui rassemblera des jeunes étrangers et des jeunes du Grand Dole. Ce projet de travail et de loisirs valorisant, permettra aux jeunes de construire une œuvre durable tout en leur permettant d'échanger sur leurs cultures respectives. En 2010, il est prévu le décaissage autour du goulet d'écoulement, l'installation d'une partie du pavage ainsi que la reprise des pierres du bassin. En 2011, le restant du pavage sera traité ainsi que l'aspect paysagé, puis la fontaine sera remise en eau. L'aménagement de cet espace vert est lié à l'étude de rénovation de toute la rue de la Bretenière. Les riverains seront sollicités notamment lors d'une réunion publique de présentation globale du projet de rénovation de leur quartier et pourront apporter leurs remarques. La Commune est organisatrice du chantier. Elle assure l'hébergement et la fourniture des matériaux. L'association « Loisirs Populaires » s'occupe de l'animation des jeunes et l'association Haut-Saônoise « Beaumotte » apporte son expertise dans le travail de la pierre et l'organisation de chantiers internationaux.

Le Lavoir aux lions qui a déjà été bien restauré, retrouvera le toit qu'il a perdu dans les années 70. Situé sur un lieu de passage important, tant piéton qu'automobile, il sera davantage remarqué et pourra constituer une halte agréable. Cette rénovation sera assurée

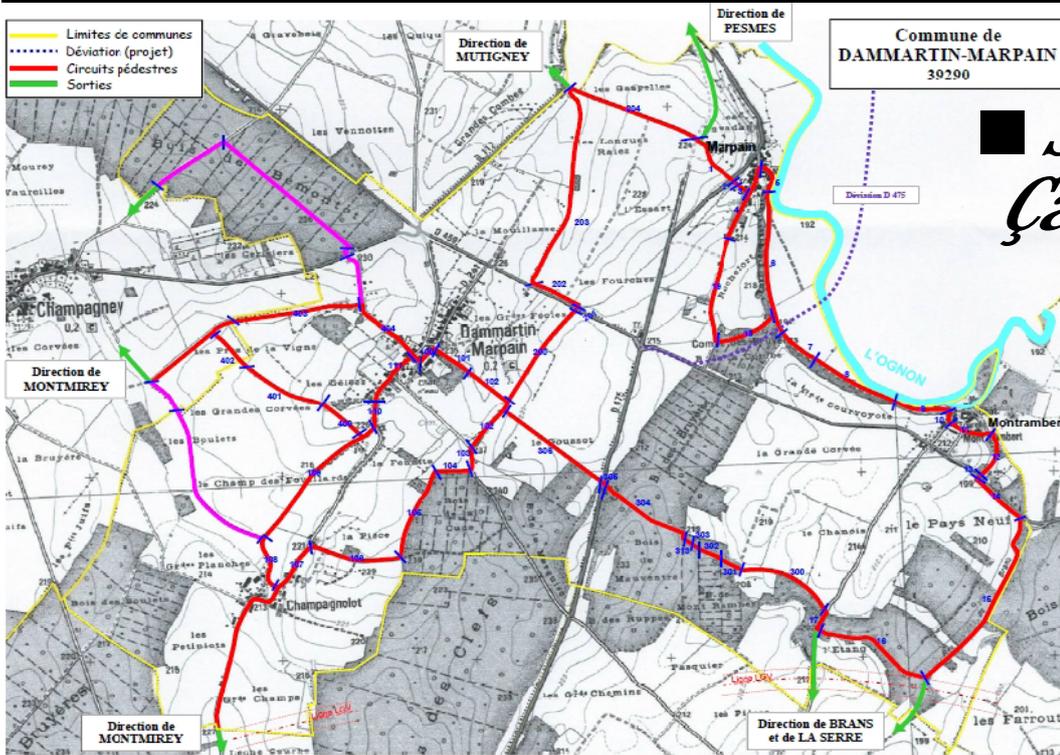


par les jeunes du Grand Dole, tout au long de l'année sous la houlette de l'association « Loisirs Populaires » et de son directeur, François Pageault. L'association est financée pour ses interventions en milieu rural par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La toiture sera construite et pré-montée au centre de Montjeux et la mise en place se fera dans le courant de l'année avec l'aide de la population qui sera sollicitée pour participer à l'événement. La fontaine aux lions de Lons-le-Saunier est ornée de lions très semblables à ceux d'Authume. Cette fontaine fut élevée en 1727 sur la place aménagée sur l'emplacement des anciens fossés, actuelle place de la Liberté. Les lions



appartenaient au bassin primitif. Ils ont été fondus aux forges de Baudin à Toulouse-le-Château (Jura) sur le modèle de lions couchés dus au sculpteur Louis VILAT. Ils furent livrés le 12 juin 1828. Avec le réaménagement de la place de la Liberté, le bassin a été déposé, puis en 2006 réinstallé entre l'Hôtel de Ville et l'Hôtel-dieu, dans un environnement plus 18^{ème} siècle.

En savoir + sur le projet de chantier de jeunes : <http://www.authume.fr>



■ Sentiers ? Ça marche !

■ par Michel Camelot,
Président association CDMM

Créer ou rétablir les circuits de promenade proches de chacun des quatre villages de Dammartin-Marpain ou les réunir entre eux, ouvrir l'ensemble sur les sentiers de la Serre et sur l'autre rive de l'Ognon : ces objectifs à l'échelle de la commune, sont repris par le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Si le dossier est géré par la Communauté de Communes qui assure la cohérence à l'échelle du canton et la liaison avec les communautés voisines, la municipalité s'est également impliquée. Une commission intercommunale s'est mise au travail depuis le printemps 2009 : très studieuse, le dossier avance ... à pas réguliers.



1er temps (en cours): Préciser le tracé sur les cartes, identifier les propriétés traversées et collecter la signature des conventions par les propriétaires. Cela ne va pas sans difficultés. Pourtant, dans le cadre du

PDIPR, c'est le Département qui porte la responsabilité. Tandis que, pour des chemins ou sentiers déjà ouverts de fait à la randonnée, la responsabilité civile repose uniquement sur les propriétaires.

2ème temps (à l'étude) : prévoir le balisage et ... son financement. Harmonisé sur le département et au-delà, le Conseil Général assure une participation financière... qu'il faudra compléter. La chasse aux aides et subventions est ouverte.

3ème temps (le futur proche), les travaux pratiques sur le terrain : fléchage, aménagements, débroussaillage. C'est un beau travail d'équipe en perspective et il sera fait appel aux bonnes volontés.

4ème temps (l'avenir) : entretien et surveillance. A noter que, sur la plupart des tronçons, cette maintenance est déjà parfaitement assurée par la municipalité, l'association foncière ou l'association de chasse qui n'ont pas attendu le PDIPR. Les

marcheurs apprécient au quotidien. C'est aujourd'hui l'occasion de remercier.

Vous voulez participer à ce projet ? Toutes les bonnes volontés et tous les bras sont les bienvenus : La **commission de travail intercommunale** est très ouverte. Contactez directement Madame Peggy Besançon, Agent de développement Nord Ouest Jura au 03.84.70.24.58. Vous recevrez la prochaine convocation. Informez parallèlement le maire, ça va de soit.

Des **travaux préalables à l'aménagement** de certains tronçons s'imposent : pinces, sécateurs, pioches, débroussailleuses ... Dès ce printemps, si possible. Prévoir aussi le balisage, prochainement : pinceaux, pots de peinture...

Si vous êtes adeptes de la randonnée ou simplement amateurs de promenades : convivialité garantie, décrochez votre téléphone. (Michel Camelot : 03 81 50 41 29)

■ Pesmes : Requiem de Fauré

La chorale "le Tourdion" donnera en concert le requiem de Fauré samedi 12 juin à Dole Saint-Jean et le dimanche 13 juin à 18h à Pesmes

L'ensemble vocal qui tire son nom d'une danse de la Renaissance, a été créé à Dole en 1978 par Louis Jacques qui oriente le répertoire vers des œuvres a capella de la Renaissance à nos jours. Composé d'une quarantaine de choristes, Le Tourdion se renou-

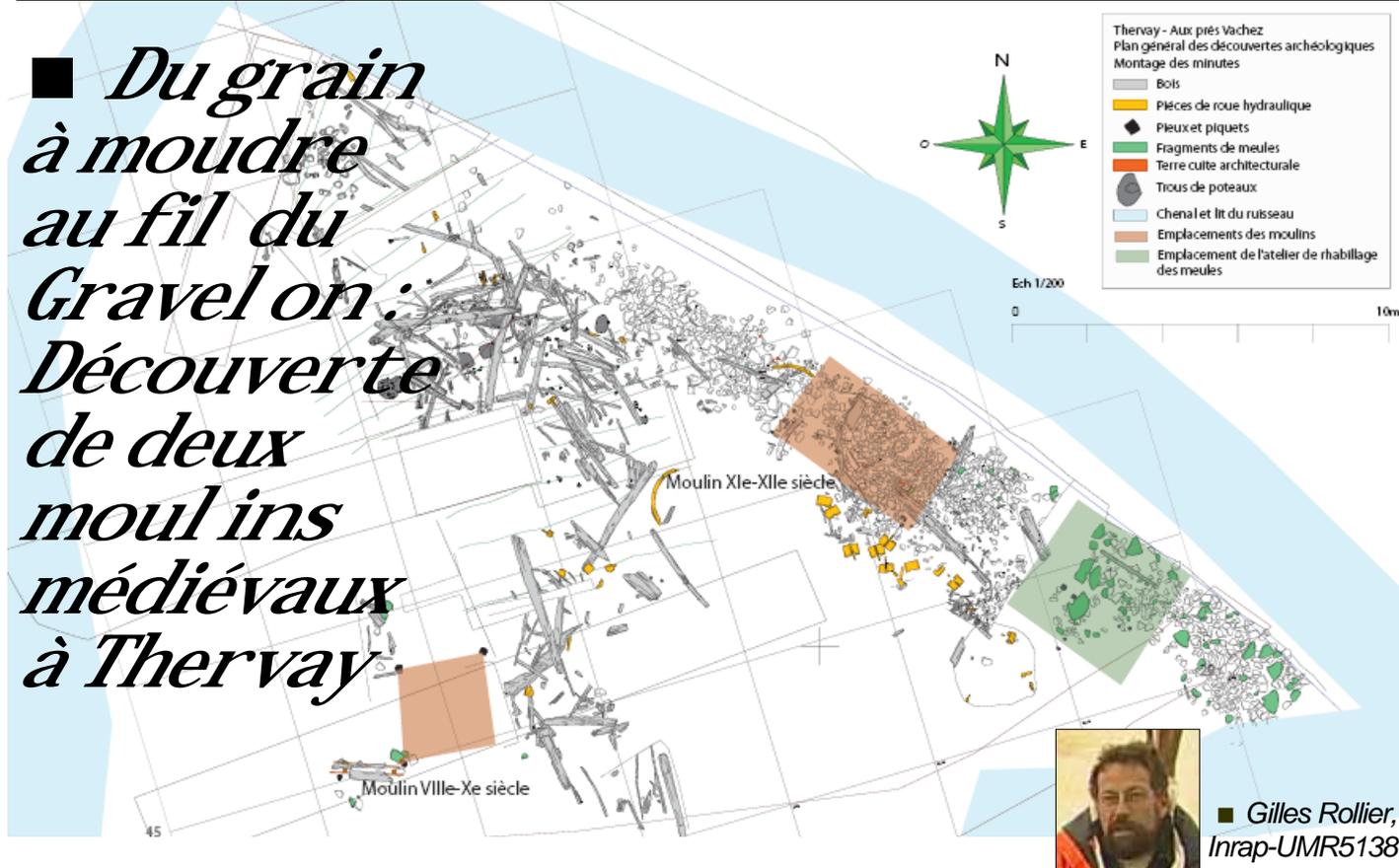


velle régulièrement en accueillant de nouveaux membres. A partir de 1994, sous la direction de Luc Denoux, Le Tourdion interprète des œuvres telles que Le Stabat Mater de Haydn, Les Noces de Stravinsky. En 1998, sous la baguette du chef bourguignon Roger Toulet, Le Tourdion élargit son répertoire avec

des œuvres importantes comme la neuvième Symphonie de Beethoven, le Requiem Allemand de Brahms, Le Requiem de Mozart et la Passion selon St Jean de Bach. Toutes ces œuvres sont accompagnées par l'orchestre de la Camerata de Bourgogne en association avec d'autres groupes vocaux. Depuis 2007, Le Tourdion est dirigé par Sophie Hervieux, licenciée en musicologie, titulaire du D.E d'accompagnement et de direction de chœur. Après un programme romantique autour de Brahms et Schubert en 2009, Le Tourdion renoue avec le répertoire religieux avec Gabriel Fauré et son Requiem plein de lumière et de douceur.

■ Charles COILLOT,
Président du Tourdion - 06 30 56 82 09

■ Du grain à moudre au fil du Gravelon : Découverte de deux moulins médiévaux à Thervay



■ Gilles Rollier, Inrap-UMR5138

Fouillé avant la construction de la ligne à grande vitesse Dijon-Mulhouse, le site des moulins hydrauliques médiévaux se trouve au sud de Thervay. A près de 200 mètres d'altitude, il est repéré dans le fond de vallée où coule le Gravelon, plus précisément sur la berge occidentale du lit actuel du ruisseau. Le cours d'eau prend sa source dans la dépression permienne située en marge orientale du massif de la Serre. Il se jette dans l'Ognon après avoir longé le village.

L'environnement historique des moulins de Thervay est remarquable. La fondation de l'abbaye d'Acey vers 1134 scelle la destinée du lieu avec celle du domaine des moines cisterciens. Acquisés par les religieux en 1137, le site de la grange du Colombier est placé à quelques centaines de mètres à l'ouest de l'installation hydraulique. Vers 1136, une charte confirme la donation à l'abbaye d'Acey du moulin de Noveth situé selon toute vraisemblance dans les environs du Colombier⁽¹⁾. Cette mention n'est pas

“ Sur les 359 éléments en bois recensés, il faut comptabiliser pas moins de 14 types de pales de roues et 4 courbes de roues différentes ... ”

la seule puisqu'en 1410 un document signale la donation d'un pré sur le lieu-dit « entre les deux moulins »⁽²⁾. Or, ce toponyme est encore signalé à la période moderne dans les documents se rapportant à la vallée du Gravelon, dans l'environnement proche de l'endroit où ont été identifiées les installations hydrauliques médiévales. L'attribution du moulin découvert par les fouilles avec l'installation donnée aux moines blancs vers 1136 par Narduin, frère d'Hugues de Thervay, est probable. A Thervay, la détection récente des vestiges d'une motte féodale à 500 mètres à l'est du moulin pose de fait la question de la relation entre les territoires de la grange du Colombier, gérés par les cisterciens, et les

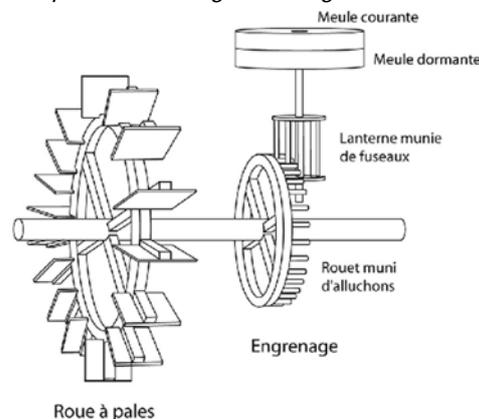
éventuels domaines laïcs, en particulier celui des seigneurs de Thervay, établis à proximité des berges du Gravelon.

Les vestiges de deux moulins

Situés sous un important apport de colluvions d'une épaisseur de l'ordre de 1,50 m et résultant de l'érosion des pentes, les vestiges archéologiques sont repérés dans l'environnement d'un ancien chenal colmaté. D'une largeur moyenne de 6 m, celui-ci traverse la fouille selon un tracé légèrement courbe. La répartition des pièces, essentiellement en chêne, est complexe et ne peut se concevoir sans envisager la présence de plusieurs installations de meunerie. La difficulté d'approche du site est liée en particulier à la question du flottage des bois dans le cadre d'une activité fluviale plus ou moins intense. La grande variabilité des pièces de moulin révèle cet aspect. Cependant, si l'on considère les techniques de construction et la stratigraphie, deux ensembles cohérents se détachent.

Un moulin du VIIIe-Xe siècle

Identifiés sur la rive gauche de l'ancien chenal, plusieurs pieux signalent l'existence d'une construction de forme quadrangulaire qui peut être associée avec une activité de meunerie. Les datations au radiocarbone placeraient la mise en



place de l'installation entre 680 et 890⁽³⁾. A partir de l'emplacement supposé du moulin, plusieurs pièces de mécanique hydraulique ont pu être mises en évidence dans le chenal. Il s'agit de pales appartenant à une roue hydraulique et des éléments composant l'engrenage. Retrouvés dans les alluvions grossières placées au fond du chenal, les bois présentent une érosion liée à leur charriage par le cours d'eau. Les analyses dendrochronologiques permettent de placer ces pièces entre 867 et 953⁽⁴⁾. Les pales monoxyles sont munies de tenons permettant leur assemblage à la courbe de la roue qui était régulièrement percée de mortaises. Dans leur forme générale, les aubes sont proches d'exemples retrouvés sur le site du moulin augustéen fouillé dans la commune de Saint-Doulchard (Cher) ou sur celui d'Audun-le-Tiche (Moselle) daté du IXe siècle. Si l'on ouvre au

territoire européen, les caractéristiques du moulin alto-médiéval de Thervay s'avèrent très proches de l'installation de meunerie hydraulique des VIIe-VIIIe siècles étudiée à Dasing (Bavière). Les pales apparaissent notamment identiques. Sur le site jurassien, la découverte d'un élément de la roue réceptrice de l'engrenage, en l'occurrence un des 2 disques de la lanterne, revêt un caractère exceptionnel compte tenu de sa rareté.



disque de la lanterne, petite roue de l'engrenage du moulin

D'un diamètre restitué de 25 cm, la pièce est percée d'un trou central qui permettrait le passage du fer à moulin qui entraînait la meule et de cinq trous périphériques où étaient fixés les fuseaux. Cet élément présente de fortes similitudes avec la lanterne du IIe siècle retrouvée à Zugmantel en Allemagne, près de Wiesbaden.

Le moulin du XIe-XIIe siècle

Le second ensemble est identifié directement sous et dans les argiles et limons formant la fin du colmatage du chenal. Une série de pieux plantés à partir d'un aménagement empierré de la berge permet sa localisation. Le canal où se trouvait la roue devait se placer à l'est de l'empierrément, mais, malheureusement, le calibrage du ruisseau en 1976 a détruit les vestiges éventuels de ce côté.



fer de marteau à rhabiller les meules

Par ailleurs, l'association d'un marteau de moulin, de nombreux fragments de meules extraites des grès du massif de la Serre permet d'identifier avec précision une zone de rhabillage des meules directement au sud de l'emplacement supposé du moulin.



une des pales avec tenon rapporté appartenant à la roue hydraulique du XIIe (1157-1165)

Plusieurs pièces de bois peuvent être associées à cette installation de meunerie. On trouve des gros bois correspondant à des poutres mortaisées ayant appartenu au bâti du moulin ou au système de transmission du mouvement. Les autres pièces appartiennent à une roue hydraulique. D'une largeur de 0,38 m pour une hauteur utile de 0,23 m, les pales sont constituées d'une planche, assemblée par deux chevilles au tenon qui était implanté dans la roue. Parmi les éléments de courbe de roue, il faut observer deux longs segments dont un, complet, correspond au tiers du périmètre d'une roue.



élément de la jante de la roue

Les deux pièces sont percées à intervalles réguliers de mortaises permettant d'enchaîner les tenons des pales. Placée au milieu du cintre le mieux conservé, une mortaise plus importante pouvait accueillir un des rayons de la roue. La roue restituée disposerait d'une courbe de 1,90 m de diamètre, comporterait 30 pales et serait reliée à l'arbre moteur par quatre rayons. La dendrochronologie permet d'envisager que le moulin s'installe sur le site autour des années 1044-1070. La destruction de la roue qui signe l'abandon du site intervient après la phase 1157-1165. Une autre série de datations dendrochronologiques placent d'éventuelles réparations ou modifications sur le moulin entre 1115 et 1140. Cette dernière séquence chronologique apparaît très intéressante dans la mesure où elle correspond sensiblement au moment où les moines cisterciens s'installent à Acey et où ils acquièrent des possessions sur Thervay. Les recherches historiques qui ont pu être menées en parallèle à l'analyse archéologique laissent envisager que le moulin découvert au cours des fouilles pourrait probablement être l'installation donnée aux moines cisterciens en 1136 par des membres de la famille de Thervay⁽⁵⁾. Cette construction bien adaptée à une économie locale disparaît après 1165, vraisemblablement victime des modifications que vont apporter les cisterciens dans l'exploitation des sols et leur faire-valoir avec le besoin d'utiliser des machines hydrauliques plus performantes, implantées sur des rivières aux capacités importantes comme l'Ognon.

Les fouilles des moulins de Thervay apportent aussi d'importantes précisions sur l'évolution des techniques à partir de l'analyse des pièces en bois, mais aussi des meules retrouvées sur le site. Luc Jaccottey, archéologue INRAP, a pu mettre en évidence une augmentation substantielle du diamètre des meules entre le premier et le second moulin, puis pendant la durée d'utilisation de l'installation la plus récente. Parallèlement, il faut observer entre l'installation des VIIIe-Xe siècles et le moulin du XIIe siècle un doublement de la surface active des pales de la roue, cette trans-

formation étant accompagnée par l'élaboration de nouveaux procédés de charpenterie. Pour ces petits moulins soumis aux contraintes d'être installés sur de simples ruisseaux, vraisemblablement très nombreux dans les campagnes médiévales, l'exemple des moulins de Thervay laisse supposer une évolution allant vers des machines de plus en plus productives.

1 Bibliothèque Nationale, Fonds latin, 5683, p. 20.

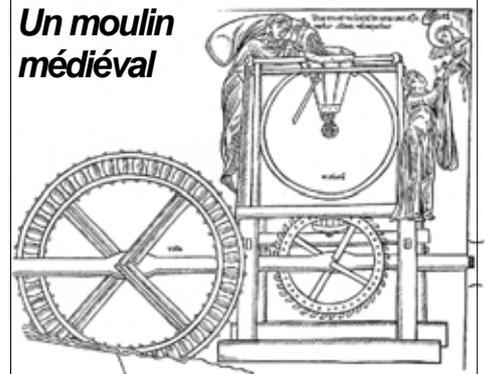
2 Archives Départementales du Jura, 15H33.

3 Foundation of the A. Mickiewicz University, Poznan Radiocarbon Laboratory, Pologne.

4 Étude effectuée par Olivier Girardclos, CNRS, laboratoire de chrono-écologie de Besançon.

5 Étude historique effectuée par Christophe Meloche, Inrap

Un moulin médiéval



Enluminure extrait de l'« hortus Deliciarum »

C'est au milieu du XIIe siècle que débute l'histoire de l'un des plus beaux manuscrits al-saciens du Moyen-Age, peu après la nomination en 1147 de l'abbesse Relinde par l'empereur Frédéric 1^{er} dit Barberousse à la tête du monastère du Mont Sainte Odile en Alsace. L'hortus deliciarum était destiné à réunir toutes les connaissances de son temps, le « jardin des délices » décrit un paradis en devenir sur la terre, celui d'une communauté religieuse qui va vers le royaume de Dieu par l'ascèse et la méditation. L'oeuvre de Relinde, sera poursuivie et achevée sous l'abbatiat d'Herrade, dite de Landsberg, à partir de 1167 ou 1169. Cet ouvrage encyclopédique ne comprenait pas moins de 324 feuillets, 45000 lignes de texte calligraphiés en latin entrecoupé de 344 miniatures, certaines de grandes tailles aux teintes vives.

Le manuscrit original a péri dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg en 1870

mais il est possible d'admirer des copies et des reconstitutions de nos jours car, au cours du XIXe siècle, des amateurs d'histoire et d'art s'appliquèrent à en copier les textes et les images.

Herrade de Landsberg, autoportrait



■ Dole, garer votre vélo !



Trouver un endroit où attacher son vélo à Dole relevait jusqu'à maintenant de l'impossibilité.

En novembre 2009, Isabelle Nouvellon, élue en charge du développement durable, le collectif des usagers du vélo de Dole, et les services techniques et urbanisme, ont effectué le tour du centre-ville pour identifier les emplacements des futurs range-vélos. Aujourd'hui, ceux-ci sont en cours d'installation. Dès mars, les cyclistes n'auront plus à chercher pour sécuriser leur vélo au centre-ville. Le but est bien de faciliter la vie de ceux qui utilisent les transports alternatifs et participent ainsi à minimiser la place de la voiture en ville.

■ habiter écologique et solidaire

Pour la première fois en France, une coopérative d'habitants voit le jour. Cette forme d'habitat groupé, très développée en Suisse ou en Norvège, vise le respect de l'environnement, la création de lien social et le refus de la spéculation foncière.

Depuis 5 ans, le Village vertical, c'était beaucoup de réunions, des discussions sur des plans et un idéal pour la dizaine de familles qui participent au projet : créer un modèle solidaire et écologique d'accès à la propriété. Le concept devient réalité avec le dépôt du permis de construire de la première coopérative d'habitants. L'immeuble sera édifié d'ici 2012 à Villeurbanne sur un terrain de la zone d'aménagement concertée des Maisons neuves **Propriétaire-locataire**

Chaque sociétaire sera locataire de son espace privé et propriétaire d'un espace plus grand. Une buanderie, une salle de réception avec cuisine, quatre chambres d'amis seront gérées collectivement. Autant de lieux de vie à partager qui ont permis d'optimiser l'espace privé tout en stimulant le « bon voisinage ». Chacun s'est engagé à apporter sous forme de capital l'équivalent de 20 % du coût de construction de son appartement, soit 1360 €/m². Une part des loyers (780 €/mois pour 85 m²) remboursera progressivement le restant. Raisonnable pour un immeuble écologiquement exemplaire. La pollution liée à la construction sera réduite par l'usage de bois et d'isolant écologique pour l'enveloppe du bâtiment, seule la structure porteuse utilisant le béton. Un toit solaire de 600 m² produira électricité et eau chaude. Ce sera à minimum un bâtiment basse consommation. Tout en répondant à l'obligation légale de créer des places de parking, la coopérative louera deux places à Autolib', société d'autopartage Lyonnaise, qui profiteront à l'ensemble du quartier.

■ 100 rénovations de logements à basse consommation d'énergie !

www.effilogis.fr



Depuis 2006, sous l'impulsion d'Antoinette Gillet, vice présidente verte, la Région Franche-Comté et l'ADEME accompagnent les acteurs du bâtiment pour la promotion de la basse consommation. Avec le programme régional Effilogis, les actions entreprises prennent une nouvelle ampleur avec le lancement de plusieurs appels à projets auprès des particuliers, des bailleurs sociaux et des collectivités.

Pour agir prioritairement sur les bâtiments existants gros consommateurs d'énergie, l'appel à projets régional 2010 « 100 rénovations de logements à basse consommation d'énergie » vise le soutien d'un nombre significatif de projets exemplaires dans l'habitat résidentiel. Cet appel à projets doit consolider les expériences qui démontrent qu'il est possible de rénover un patrimoine immobilier thermiquement vétuste en bâtiments sobres, confortables et durables pour tous.

Appel à projets pour les particuliers

La Région Franche-Comté propose d'aider, en 2010, 100 projets de particuliers francs-comtois, propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs de résidences principales, qui souhaitent rénover leurs logements en visant un niveau de performance conforme au référentiel BBC-Effinergie. Les candidats devront s'engager sur une demande de certification BBC-effinergie de leur logement. Les opérations éligibles devront être en phase de conception, avant travaux, comporter une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou une maîtrise d'œuvre qualifiée.

Ce qu'il faut savoir :



- ✓ Votre projet est à l'état d'esquisse, vous pouvez consulter les conseillers des Espaces Info Energie pour le préparer. N'hésitez pas à faire réaliser un audit énergétique Effilogis pour faire les bons choix de travaux.
- ✓ Votre projet comporte une assistance à maîtrise d'ouvrage ou une maîtrise d'œuvre qualifiée en matière de bâtiment basse consommation, vous pouvez répondre à l'appel à projets. N'hésitez pas à faire appel aux conseils des Espaces Info Energie pour constituer votre dossier de candidature.
- ✓ Les projets sélectionnés seront accompagnés par le Conseil régional de Franche-Comté sur les études, les travaux et la certification.

Deux sessions de sélection des candidatures sont prévues. Les dossiers de candidature devront être envoyés au Conseil régional de Franche-Comté, par courrier en deux exemplaires papier et en un exemplaire informatique, au plus tard le 29 mars 2010 pour la première session ou le 6 septembre 2010 pour la seconde

Deux autres appels à projets : pour les bailleurs sociaux et les bâtiments publics ou privés à vocation tertiaire ou résidentiel

L'appel à projets régional 2010 « 300 logements sociaux à basse consommation d'énergie » vise une diffusion de la basse consommation dans les bâtiments dédiés à des logements conventionnés. L'appel à projets régional 2010 « Bâtiments publics à basse consommation d'énergie » vise lui une diffusion de la basse consommation dans les bâtiments publics à vocation tertiaire ou résidentiel.



Ce programme est mené avec le soutien technique de l'association AJENA Energie & Environnement et la participation du réseau des Espaces Info Energie de Franche-Comté.

AJENA En savoir + : www.ajena.org ou www.franche-comte.fr

Les lauréats des appels à projets 2009

Les particuliers :

74 candidatures ont été déposées au cours des 2 sessions et 70 lauréats ont été désignés.

Les bailleurs sociaux :

16 lauréats ont été retenus dont 6 ayant des projets de rénovation. 288 logements sont ainsi concernés dont 133 rénovés.

Les collectivités :

35 projets ont été retenus dont 14 en rénovation. 23 lauréats sont des collectivités de moins de 2 000 habitants.

■ Halte au GASPI !

Et si, au lieu de chercher à augmenter la production agricole pour nourrir le monde, les hommes commençaient par cesser de gaspiller la nourriture ?

Une étude, parue dans la revue scientifique PLOS One fin 2009, démontre que, chaque année, 40 % de l'alimentation disponible aux Etats-Unis est jetée. En 1970, cette même quantité était de 30% (seulement !)... Dans l'intervalle, le poids de l'américain moyen a augmenté de 10 kg. Ce gâchis entraîne la dilapidation chaque année d'un quart de l'eau douce consommée et de l'équivalent de 300 millions de barils de pétrole. Dans les pays riches, l'essentiel du gaspillage a lieu "en bout de chaîne". La distribution rejette une partie des produits en fonction de critères esthétiques, et applique des marges de sécurité importantes sur les dates limites de consommation. Mais des pertes considérables ont également lieu dans la restauration collective et... dans les cuisines des particuliers. Une étude détaillée du contenu des poubelles en Grande-Bretagne estime que 25 % des aliments achetés par les ménages sont jetés. On trouve dans les débris, par ordre d'importance, des légumes frais et des salades, des boissons, des fruits, des produits de boulangerie, de la viande et du poisson... Selon l'organisme public qui a mené l'enquête, l'essentiel de ce gaspillage est évitable : soit les aliments n'ont pas été consommés à temps, soit ils ont été préparés en trop grande quantité. Ils représentent l'équivalent de 530€/an et par ménage, et 2,4 % des émissions de gaz à effet de serre du pays.

Le phénomène touche également les pays en développement.

Là, on ne parle plus de gaspillage, mais de pertes, et les raisons en sont très différentes : mauvaises conditions de récolte, de transport, de stockage, formation insuffisante sur les méthodes de conservation des aliments. Assez limitées pour les céréales, elles peuvent atteindre des volumes considérables pour les denrées périssables. Elles s'amplifient avec l'urbanisation : plus les lieux de consommation s'éloignent des lieux de production, plus la chaîne d'approvisionnement se complexifie et les risques de pertes augmentent. La pensée dominante veut que pour répondre au doublement de la demande alimentaire dans les décennies à venir, il faut augmenter la production. Il serait plus rationnel de chercher d'abord à réduire le gaspillage qui conduit à une dilapidation de ressources qui se font de plus en plus rares, notamment l'eau. A quand la mise en place contre le gaspillage alimentaire de politiques comparables à celles menées en faveur des économies d'énergie ?



■ Dole : pourquoi laisser pousser l'herbe en ville ?

■ Isabelle Nouvellon
adjointe au maire de Dole
en charge du Développement Durable



Les méfaits reconnus des pesticides ont depuis longtemps poussé des collectivités à réduire, voire à abandonner l'usage de pesticides et d'engrais chimiques. Les scientifiques et les écologistes dénoncent les ravages sanitaires que provoquent leur utilisation (maux de tête, irritations, troubles nerveux ou respiratoires...) dont les agents municipaux sont les premières victimes.

La municipalité de Dole a trois préoccupations : la propreté de la ville, la préservation de la biodiversité et la santé de ses habitants, visiteurs, agents municipaux. Depuis un an, l'utilisation de désherbants chimiques s'est réduit afin de lutter contre la pollution des sols et de l'eau et préserver la santé de tous. Une nouvelle politique de désherbage se met en place : des plantes ont été choisies sur des critères de durabilité et de besoins plus faibles en engrais, en eau. Des solutions alternatives de nettoyage sont testées (thermiques, manuels, produits biologiques..., mais surtout gestion des mauvaises herbes). Cela signifie que, dans les rues et au pied des arbres, poussent des plantes, des graminées et des fleurs sauvages. Ressenties comme inesthétiques dans la ville, elles constituent une contrepartie inévitable de la protection de la santé des habitants. Ce n'est pas sale, c'est juste une expression de la nature en ville. D'autre part, à certains endroits de la ville, les pelouses rases sont remplacées par des prairies urbaines fauchées deux fois par an où poussent des herbes sauvages, véritables richesses de la biodiversité en ville. Ce changement de pratiques s'est accompagné dès l'automne 2009, par la formation à la gestion différenciée des espaces et au développement durable, des agents en charge de ces questions (espaces verts, propreté). « Faire venir la nature en ville », c'est ce que s'applique à faire la collectivité dans les espaces publics. Mais là, comme ailleurs, nous allons devoir changer notre regard sur les dites « mauvaises herbes ».



■ Un quartier = Un jardin

Dans le but de permettre à tous de disposer d'un terrain à cultiver, l'adjointe au développement durable, élue verte, avait ouvert la réflexion il y a un an sur la démarche : Un quartier = Un jardin.

Depuis cet automne, une association a vu le jour : un jardin bio en ville, qui réunit des personnes motivées et actives, et dont le but rejoint cette réflexion : trouver des terrains et les confier à des habitants pour que chacun puisse subvenir à ses besoins en légumes et s'épanouisse dans le jardinage. Mais pas n'importe comment : l'association a établi une charte la liant aux occupants de terrain, stipulant que ces jardiniers respecteront l'environnement dans leurs pratiques. Après la rencontre entre l'adjointe et les premiers membres de l'association il y a 6 mois, une recherche de terrains a été lancée. Aujourd'hui, l'association a trouvé un partenariat avec la Maison Familiale et Rurale, rue du Desfois à Dole, qui mettra à leur disposition un grand terrain. La MFR dispose de formations dans le domaine agricole. Le service "espaces verts" de la ville propose également à l'association quelques petites surfaces à cultiver en ville. Cette idée avance concrètement grâce à une équipe active et à leur volonté d'oeuvrer en faveur du développement durable. Les jardins partagés ne sont pas que des espaces pour cultiver. Ce sont aussi des lieux d'échanges, l'occasion de sortir des murs des immeubles et de se réunir autour d'un pique-nique ou d'un apéro ...

Contact : unjardinbioenville@laposte.net

Journal d'information du massif de la Serre édité par l'Association Serre Vivante

39 290 MENOTEY - Mél: serre.vivante@wanadoo.fr Web : <http://perso.orange.fr/serre-vivante>
tirage à 5 500 exemplaires sur papier recyclé

Conseil d'Administration : Pascal BLAIN, président, Menotey, Jean-Claude LAMBERT, vice-président, Romange, Christine van der VOORT, secrétaire, Romange, Christian LANGLADE, trésorier, Amange, Bénédicte RIVET, Moissey, Charly GAUDOT, Brans, Marie-Thérèse BLANCHON, Frasné-les-Meuilières, Paul MIGEON, Montmirey-le-Château, Colette Penneçot, Dole, Laurent CHAMPION, Chevigny

■ ENVIRONNEMENT

■ Thon rouge, espèce en danger ...



La France se prononce pour l'interdiction du commerce international du thon rouge, espèce menacée de disparition en Méditerranée, mais après un délai de 18 mois pour évaluer l'état de la ressource.

La France a "plié devant les pêcheurs" avec ce délai de 18 mois, estime Greenpeace, jugeant que cela revenait à "attendre qu'il n'y ait plus de thons rouges pour agir". Accentué par la flambée des prix, sur fond de forte demande des Japonais, très friands de cette espèce, l'effondrement du stock de **thon rouge** est réel. Des quotas avaient déjà été fixés (28.500 tonnes en 2008) mais ils n'ont jamais été respectés. Pour 2009, les scientifiques de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) prônaient donc des quotas annuels très stricts - de 8500 à 15.000 tonnes maximum, assortis de l'interruption de la pêche pendant la période de reproduction, en mai et juin. D'où la colère du WWF, qui assure que l'ICCAT a fixé à... 22.000 tonnes les prises de thons rouges en 2009, ne suivant pas les recommandations de ses propres scientifiques. D'après le WWF, les stocks de thons en âge de se reproduire auraient ainsi chuté de plus de 75% ces cinquante dernières années et le thon rouge pourrait disparaître en 2012. La flotte de thoniers-senneurs dans l'Union européenne est constituée en 2009 de 134 navires dont 36 pour la France. Les "senneurs" opèrent en encerclant les poissons à l'aide d'un filet (senne) coulissant qui permet de tous les retenir. Ces gros navires travaillent sur une période extrêmement brève, en mai (10% de leurs captures) et surtout en juin (90%), lorsque le taux de capture peut atteindre à son pic 550 tonnes par jour. En deux jours ils peuvent dépasser de 10% leurs propres quotas. Pour une saison très brève, cette pêche n'emploie en France qu'environ 150 personnes, auxquels s'ajoutent des marins du Sénégal ou du Ghana, à très faible rémunération. Les ONG de protection de l'environnement réclament donc depuis plusieurs années l'inscription de l'espèce à l'annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Ce classement en interdirait tout commerce international. Alors que la Commission Européenne déposait sur la table du Conseil une proposition en faveur de l'annexe I, la France a rallié le camp des « anti », pour finalement bloquer le processus européen. Les pêcheurs de thon rouge ont préféré défendre une inscription à l'annexe II, qui laisse la possibilité de commercer, sous couvert de permis spécifiques. Demander un délai de 18 mois c'est prendre le risque d'un pillage exacerbé dans les deux ans qui viennent. Sauvons l'espèce, mais pas tout de suite ! Le positionnement de l'UE sera détermi-

Il faut interdire le commerce du thon rouge sans délai

négal ou du Ghana, à très faible rémunération. Les ONG de protection de l'environnement réclament donc depuis plusieurs années

l'inscription de l'espèce à l'annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Ce classement en interdirait tout commerce international. Alors que la Commission Européenne déposait sur la table du Conseil une proposition en faveur de l'annexe I, la France a rallié le camp des « anti », pour finalement bloquer le processus européen. Les pêcheurs de thon rouge ont préféré défendre une inscription à l'annexe II, qui laisse la possibilité de commercer, sous couvert de permis spécifiques. Demander un délai de 18 mois c'est prendre le risque d'un pillage exacerbé dans les deux ans qui viennent. Sauvons l'espèce, mais pas tout de suite ! Le positionnement de l'UE sera détermi-

nant pour le sort de l'espèce lors de la prochaine Conférence des Parties de la CITES, en mars 2010 à Doha. L'Europe n'a donc plus que quelques semaines pour accorder sa voix.

■ Marie Christine van der Voort



■ Pour un moratoire immédiat des exportations de déchets nucléaires en Russie

16 février 2010 : des activistes de Greenpeace s'enchaînent au portail de l'usine Areva de Tricastin (Drôme). Leur objectif : empêcher le départ pour la Russie d'un train chargé de déchets nucléaires français.

Une action avait déjà dénoncé le départ d'un premier convoi le 25 janvier. « *La Russie n'est pas une poubelle !* », déclare Yannick Rousselet, chargé de campagne nucléaire de Greenpeace, « *Si les pouvoirs publics laissent Areva et EDF poursuivre leur trafic opaque en toute impunité, nous sommes contraints d'agir* »

La grande arnaque du recyclage

En Russie, Areva et EDF prétendent que ces déchets sont revalorisés, afin d'être ensuite rapatriés en France puis réintroduits dans les centrales. En réalité, il n'en est rien. Selon les chiffres avancés par les industriels eux-mêmes, 33 000 tonnes d'uranium ont été exportées vers la Russie depuis 2006, alors que seules 3 090 tonnes d'uranium ont fait le chemin inverse... Areva martèle que les déchets nucléaires sont recyclables à 96 %. Une fois coupé et dissout, le combustible irradié se divise en trois catégories : environ 95 % d'uranium, 1 % de plutonium et 4 % de déchets ultimes. Aujourd'hui seule une partie du plutonium est effectivement réutilisée pour produire un nouveau combustible, baptisé le Mox. Les 4 % de déchets ultimes sont vitrifiés et stockés. Restent donc la majeure partie : l'uranium de retraitement, qui représente 95 % du résultat du retraitement. C'est cette matière qu'Areva et EDF expédient en Russie. « *Les industriels affirment que les déchets envoyés en Russie sont enrichis pour faire un nouveau combustible. C'est comme si on envoyait aux Russes des oranges déjà pressées pour faire du jus*, explique Yannick Rousselet. *C'est techniquement faisable, mais si compliqué, si cher, si peu rentable qu'ils ne le font pas* »

Même les autorités n'ont plus confiance !

Depuis la diffusion en octobre 2009, sur Arte, du documentaire de Laure Noualhat et Eric Guéret « *Déchets, le cauchemar du nucléaire* », le scandale des exportations de déchets nucléaires français en Russie a été remis sur le devant de la scène. Ainsi, le Haut comité sur la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire a été officiellement saisi par le ministre de l'Écologie et de l'Énergie Jean-Louis Borloo et l'Office parlementaire des choix technologiques, afin de tenter de faire la lumière sur le trafic

d'Areva et EDF. Résultats attendus sous peu... Au nom du principe de précaution, plus de 10000 citoyens ont déjà envoyé un message au ministre de l'Écologie et de l'Énergie demandant un moratoire sur ces expéditions de déchets nucléaires en Russie.

En savoir + : <http://energie-climat.greenpeace.fr>

■ Le bon miel parisien !



Dorénavant, Paris produit un miel abondant...

et de grande qualité, au léger goût de cassis dû aux Sophoras, les « arbres à miel » qui bordent nombre d'avenues. Loin de la monoculture, de l'agriculture intensive et des pesticides, une ruche juchée sur les toits de l'opéra ou dans le jardin du Luxembourg produira 100kg d'un miel excellent pour 7 kg à la campagne ! Pourquoi ce miracle ? Températures plus élevées en ville, traitements phytosanitaires parcimonieux et floraisons régulières et diversifiées qui permettent une durée de butinage plus long. *Source : Unaf*



■ Pour l'avenir des abeilles ... Quel luxe de précautions !

En cette année 2010, année internationale de la biodiversité, le Ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer prend en considération le rôle incontournable de l'abeille dans la préservation de la biodiversité et de la production agricole. Bravo ! En cette année 2010, suite à un avis favorable du 1^{er} décembre 2009 de l'AFSSA, le ministère de l'Agriculture renouvelle l'autorisation de mise sur le marché du CRUISER, terrible successeur des très contestés Gaucho et Régent ! Bravo pour la cohérence ! En cette année 2010, les accotements routiers en France seront fleuris afin d'améliorer le bol alimentaire des abeilles et contribuer ainsi au maintien de leurs défenses immunitaires. Merci pour les abeilles (NDLR : à condition quelles ne se fassent pas écraser par les automobiles...) et bravo pour l'aménagement routier ! En cette année 2010 l'Allemagne comme l'Italie suspendent toujours l'autorisation de l'insecticide CRUISER au nom du principe de précaution. Pas la France. Encore Bravo pour la cohérence ! Quand la France communique, nos partenaires européens agissent !

Alors que le CRUISER est classé insecticide dangereux pour l'environnement, dangereux pour les abeilles, les oiseaux et les mammifères sauvages, et très toxique pour les organismes aquatiques ; pourquoi l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) dont le rôle est de vérifier au préalable l'absence de risque ne tient-elle pas compte des études menées en Allemagne ces deux dernières années ? Bienvenue à l'année internationale de la diversité !

■ Charly Gaudot
Printemps 2010

LA Serre Coupée en Deux ?



Le 14 août 2009, la SARL Société des Carrières de Moisset, filiale à 50% de la SCREG-Est (groupe Bouygues), a déposé en préfecture du Jura une demande d'autorisation d'exploiter deux nouvelles carrières d'eurite sur le territoire des communes de Moisset, Offlanges, Brans et Serre-les-Moulrières pour une durée de 30 ans. Jamais dans le passé une autorisation n'a été accordée pour plus de 15 ans. ... Cette demande couvre une superficie de 128 ha 1 a 94 ca, car elle inclut le périmètre exploité jusqu'en 2009 et une extension de 52 ha 93 a 65 ca au cœur même du massif forestier. La carrière serait exploitée au rythme maximum de 500 000 t/an : le double de la production moyenne autorisée au fil des années précédentes. La demande concerne l'exploitation de 11 556 000 tonnes, soit 4 fois le tonnage extrait durant les 10 dernières années. Le projet prévoit la construction de nouvelles installations de traitement en remplacement de l'installation de concassage et de criblage existante à Moisset.

A quoi servent nos cailloux ?

La roche extraite de la Serre, l'eurite, est jusqu'à aujourd'hui concassée pour être transformée en granulats utilisés pour la réalisation des couches de roulement des routes. On distingue 2 types de couches de roulement : les enduits et les bétons bitumineux, plus communément appelés enrobés.

Les enduits consistent en l'application de liant chaud sur la chaussée destiné à coller les gravillons qui sont ensuite répandus. Cette technique permet de renouveler l'état de surface, redonne de l'adhérence à des chaussées glissantes, forme une pellicule imperméable et protège donc le corps de chaussée des infiltrations d'eau. Les enrobés sont des matériaux mis en oeuvre en plus forte épaisseur, le plus souvent à chaud. Ils sont fabriqués en centrale spéciale. Transportés ensuite sur le lieu des travaux, ils sont répandus par une machine appelée finisseur qui nivelle, dame et lisse les matériaux. Il existe une grande variété de types d'enrobés différents de par leur formulation, leur épaisseur, chacun étant adapté à un cas particulier. Les enrobés permettent d'atténuer de légères déformations et leur aspect de surface lisse donne un meilleur confort à l'usager que les enduits. L'enduit reste la technique la moins onéreuse et la plus utilisée.

Une ressource rare à préserver

Les granulats porphyriques très durs produits avec l'eurite du massif de la Serre ont des caractéristiques qui confèrent aux revêtements, enduits ou enrobés, une grande résistance à l'usure. De plus ces revêtements sont particulièrement peu glissants. Des directives ministérielles ont été émises il y a plusieurs années pour restreindre l'utilisation de ces matériaux rares aux chaussées à fort trafic : autoroutes,

routes nationales, routes départementales importantes. On peut constater qu'en ce qui concerne les enrobés, les recommandations ont été respectées. Enrobés porphyriques pour les itinéraires importants, enrobés silicocalcaires pour les itinéraires secondaires et voies communales, enrobés calcaires réservés aux trottoirs et annexes car peu résistants à l'usure. Il en est tout autrement en ce qui concerne les enduits. Il suffit d'observer autour de nous. Un gravillon porphyre est de couleur grise. Un gravillon silicocalcaire qui devrait être utilisé pour l'ensemble des réseaux secondaires est de couleur ocre claire. Or il apparaît vite que la plupart des enduits sur voirie communale ou voirie secondaire départementale sont des enduits avec gravillons porphyriques gris alors qu'un gravillon silicocalcaire serait parfaitement adapté. Il en résulte donc une surconsommation de granulats porphyriques. Cette dérive n'est pas récente. Les techniciens ont pris l'habitude depuis de longues années de prescrire ce matériau pour les enduits des villages et des villes. Villages des alentours, ville de Dole. Les directives ont du mal à s'imposer face à l'habitude. Il en est de même pour les petites routes départementales. On ne peut revenir sur le passé mais il doit servir d'expérience. Alors que les budgets des collectivités sont tous à la baisse, il est tout à fait le moment de faire le bon choix. Un enduit silicocalcaire étant parfaitement adapté et son coût étant plus faible qu'un enduit porphyrique, il est le bon choix technique et budgétaire. Par ailleurs, si l'on prend en compte la valeur esthétique d'une chaussée dans le paysage, une chaussée ocre claire s'intègre mieux qu'une chaussée grise, est plus en harmonie avec la teinte des pierres ou des enduits des bâtiments du nord Jura. Elle participe à la mise en valeur patrimoniale d'un village. Un autre argument pour privilégier le silicocalcaire !

Recycler et ménager la ressource

Le tonnage de cailloux mis en oeuvre sur nos autoroutes, routes et chemins, est impressionnant ... Comment économiser ces matériaux afin de préserver notre environnement et les gisements ? Comme pour nos déchets ménagers, la solution s'appelle le recyclage. Les enrobés recyclés sont une solution pour continuer à rouler confortablement tout en préservant l'environnement. On peut effectivement réutiliser les matériaux des chaussées existantes que l'on a préalablement fraisées mécaniquement sur quelques centimètres. Ces matériaux, granulats et bitume issus du fraisage, sont mélangés en centrale avec ajout de matériaux "neufs". Un enrobé recyclé a les mêmes caractéristiques et performances qu'un enrobé classique. Cette technique permet de recycler 20 à 50% de matériaux, une importante économie de granulats et de bitume. Cette technique, utilisée depuis des décennies en Espagne par exemple, n'est pas encore très répandue en France et quasiment inemployée dans notre région. Le conseil général du Jura l'expérimente pour la première fois ce printemps sur une portion de 7 km entre Aumont et Tourmont. Souhaitons qu'à l'avenir proche, départements et communes fassent le choix du recyclage. Il semble qu'une action doit être menée pour informer les élus et leur faire prendre conscience que le choix d'une technique routière n'est pas un choix innocent. S'ils connaissent l'impact budgétaire de l'entretien de leur voirie, ils n'ont qu'une très vague conscience de l'impact de leurs choix techniques sur l'environnement. Plus la demande en granulats diminuera, plus nous éviterons l'ouverture de nouvelles carrières et préserverons ainsi l'environnement. A l'heure de la révision des schémas départementaux des carrières des quatre départements francs-comtois, la région pourrait-elle porter ce message ?

■ Projets de Carrières ...

L'Avis de l'autorité environnementale

Selon l'article R.122-13 du code de l'environnement, le préfet de Région, autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, donne son avis sur le dossier d'étude d'impact intégré dans le dossier d'enquête publique. Cet avis porte sur la qualité du dossier de demande d'autorisation, en particulier l'étude d'impact, la notice d'incidences Natura 2000 et l'étude de danger, et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Au-delà de la complétude et de la régularité du dossier, cet avis porte sur la qualité du dossier et notamment sur la pertinence et la suffisance des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation des impacts. Il ne se substitue pas à l'instruction du dossier, complété le cas échéant par le pétitionnaire, qui se conclura après enquête publique par la décision de l'autorité compétente, en l'espèce, la préfète du Jura. Le carrier doit indiquer de quelle manière il a été tenu compte de cet avis dans son projet final. Voici de larges extraits de cet avis rendu public le 9 décembre 2009 ...

CADRE JURIDIQUE

Le projet est soumis à plusieurs procédures instruites séparément :

- demande d'autorisation ICPE valant demande au titre de la loi sur l'eau, avec étude d'impact; une étude d'incidence sur le site Natura 2000 du massif de la Serre en application de l'article L414-4 du code de l'environnement est nécessaire
- demande d'autorisation de défrichement (Code forestier) avec étude d'impact et notice d'incidences Natura 2000
- demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats (Livre IV du code de l'environnement);

Ces différentes autorisations sont liées, notamment par le fait que les incidences sur le milieu naturel, en sont le point commun.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS PAR L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Situé au cœur du site Natura 2000 « Massif de la Serre », zone spéciale de conservation, le projet est en totalité en milieu forestier et implique donc un important défrichement. Il impacte fortement les milieux naturels, dont les milieux d'intérêts communautaires (la hêtraie-chênaie acidiphile collinéenne, la hêtraie-chênaie-charmaie à pâtura de chaix, l'aulnaie marécageuse ...) et de très nombreuses espèces animales : 30 espèces d'oiseaux protégés (comme le faucon pèlerin, l'aigle botté, la bondrée apivore, le pic mar et le pic noir ou encore une espèce remarquable pour la Franche Comté : le grand corbeau), une vingtaine d'espèces de mammifères protégés ainsi que leurs habitats, dont 17 espèces de chauve-souris, des batraciens, comme le crapaud sonneur à ventre jaune, ou encore des invertébrés, sans compter les espèces végétales (orpin de Forster, jasionne des montagnes ...). Le projet prévoit de relier le front de taille où serait installé un concasseur mobile avec les installations destinées à l'expédition des matériaux actuellement situées à Moissesey via une série de tapis roulants. Une piste de desserte serait construite en parallèle, créant une pénétrante au sein du massif boisé sur 12 km, provoquant un effet barrière pour l'ensemble des habitants vivants dans la Serre. Cette césure de part en part traverserait les périmètres de protection des 5 sources captées pour alimenter en eau potable la commune d'Offlanges. Si la mise en place d'un bassin de

rétenion des eaux est prévue pour tenter de maintenir l'eau en quantité, sur le plan qualitatif, il est évident que d'importantes altérations se produiront : modification de la température et des qualités physico-chimiques des eaux, flux relâchés par banchées ... La présence dans le ruisseau qui coule vers

Thervay du chabot, petit poisson



ne dépassant pas 15 cm de long au corps en forme de massue, n'est-elle pas menacée ? Et l'agrion de mercure, petite libellule hôte des berges de la Vèze de Brans, ne verra-t-il pas son habitat dégradé ? Autant d'indicateurs de la qualité des milieux menacés. Les impacts sur les milieux humides et leurs habitants semblent bien peu pris en compte ... Peu de chose également concernant une espèce particulière : l'homme ! Et pourtant, la hausse du trafic routier, les poussières, le bruit auraient un impact démultiplié sur la santé, la sécurité et la salubrité publique.

En conclusion, les enjeux sur les habitats et les espèces protégées sont déterminants.

L'autorité environnementale juge utile de rappeler :

• la Directive n°92/43 du 21 mai 1992, art.6.2, indique « Les États membres prennent les mesures appropriées pour éviter, dans les zones spéciales de conservation, la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces ainsi que les perturbations touchant les espèces pour lesquelles les zones ont été désignées, pour autant que ces perturbations soient susceptibles d'avoir un effet significatif... ».

• les arrêtés de protection des espèces et de leurs habitats spécifient « Sont interdites sur les parties du territoire où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux ... »

QUALITE DU DOSSIER

Le dossier objet de l'avis formulé de 9 décembre 2009 correspond à un dossier complété suite à deux avis de non recevabilité de la part de l'inspection des installations classées en date du 25 novembre 2008 et du 19 juillet 2009. (ndlr : Pourquoi un projet à l'étude depuis de nombreuses années n'a-t-il pu être présenté dans les formes que fin 2009 alors que l'autorisation d'exploiter était caduque ?) Les

données chiffrées du document administratif datant de 2006 n'ont pas encore été actualisées ...

Le point de vue du carrier ...

Si le dossier présenté est complet et aborde l'ensemble des éléments attendus, il analyse, de façon très hétérogène les enjeux environnementaux (+ concernant les chiroptères ; - concernant les batraciens, les oiseaux) et, pas toujours très claire, l'état initial et ses évolutions pour les enjeux identifiés.

L'absence de report de l'emprise des aires et de travaux ne facilite pas la lecture des cartes de l'étude d'impact. Des incohérences peuvent être relevées entre les divers documents présentés par le carrier et malgré la présence de tableaux de synthèse, la présentation des documents rend difficile l'analyse au fond de l'état initial. Le texte accompagnant a tendance à systématiquement minimiser les enjeux, notamment par rapport aux éléments de diagnostics. L'articulation du projet par rapport aux différents plans et programmes concernés sur le territoire (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Schéma des carrières, plan départemental des déchets, ...) reste à approfondir, leur prise en compte et leur compatibilité étant abordées de manière rapide et succincte. **La demande d'un quasi doublement de la production annuelle nécessite d'être argumentée et justifiée, s'agissant de matériaux nobles, et d'un site unique dans le Jura, comme en Franche-Comté.**

Quels impacts ?

Le dossier présente une analyse sérieuse des impacts du projet sur les différentes composantes environnementales. Il en ressort qu'avant d'étudier les mesures d'évitement, de réduction et de compensation, le projet a les impacts suivants :

- sur l'alimentation en eau des talwegs et sur l'habitat prioritaire associé (aulnaie),
- sur les habitats d'hivernage ou de nidification des chauves-souris,
- sur les oiseaux et les chauves-souris par destruction (défrichement) de l'habitat de nourrissage, de repos et de reproduction. Cependant, certains points particuliers méritent d'être d'avantage approfondis :
- l'effet barrière que constitue d'une part, la piste et la bande transporteuse des matériaux extraits vers l'installation de concassage-criblage et d'autre part, la pénétration au sein du massif forestier des 2 zones d'extraction ;
- les modalités de franchissement de la route de La Poste lors de l'exploitation de la dernière zone

nouvelles menaces pour le massif de la Serre

• l'incidence des tirs de mine et des émissions de poussières lors de la période de reproduction et d'hivernage des chauves-souris.

L'effet sur les continuités écologiques est important dans la mesure où l'extension prévoit une coupure totale du massif de la serre en deux, n'est pas directement abordé. Les voies de desserte qui relient les deux extensions sont en particulier mal évaluées.

La notice d'incidence

Distincte de l'étude d'impact, celle-ci présente à partir d'informations issues du document d'objectifs Natura 2000 l'état initial du site et de son environnement listant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, l'analyse des effets notables, temporaires ou permanents, avec pour chaque espèce ou famille d'espèces les incidences directes et indirectes, les mesures d'atténuation et de suppressions des impacts, les mesures compensatoires et l'évaluation des coûts. Si ce document est bien structuré, il ne contient cependant aucune proposition de suivi technique de la mise en œuvre des mesures et de leur efficacité dans le temps, ni de conclusion générale (synthèse de l'apport des différentes mesures environnementales au maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000 ; conclusion sur l'atteinte à l'intégrité du site). Des incohérences apparaissent entre l'étude d'impact et la notice d'incidences.

40 espèces protégées

directement menacées par le projet

L'étude identifie qu'il y a lieu de faire application de la réglementation spécifique concernant les espèces protégées relative à la demande de dérogations pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos de 40 espèces animales protégées. L'avis juge utile de préciser les enjeux relatifs aux chiroptères : de nombreuses espèces ont des colonies importantes de reproduction à proximité ou dans d'autres sites Natura 2000 et utilisent le Massif de la Serre comme terrain de chasse pour se nourrir. Il s'agit en particulier du petit et du grand rhinolophe, du Murin à oreilles échancrées, du Grand murin, du Minioptère de Schreibers et de la Barbastelle d'Europe. Quatre espèces sont strictement forestières et accomplissent donc tout leur cycle biologique (reproduction, nourrissage, hibernation) dans le massif : le murin de Bechstein, le murin d'Alca-thoe, le murin de Brandt et le murin de Natterer.

En conclusion pour l'analyse des impacts, si les enjeux environnementaux sont bien localisés, le texte les minimise notamment par rapport aux éléments de diagnostic précédents : l'enjeu environnemental est très important sur ce site et il appartient au pétitionnaire, pour la demande de dérogation, de démontrer qu'il n'y a pas de solution alternative de moindre impact et que les travaux ne portent pas

atteinte à l'état de conservation de l'espèce concernée. Enfin ce diagnostic doit être appuyé sur le statut de rareté et de protection des espèces (listes rouges régionales par exemple). De même le raisonnement qui indique qu'à long terme, une fois l'exploitation terminée, le milieu naturel reprendra ses droits, n'est pas suffisant : l'étude d'impact doit proposer les moyens à mettre en œuvre en phase d'exploitation pour minimiser les impacts à long terme.

Justification du projet et alternative

Si l'exploitant connaît les caractéristiques du gisement exploitable, les justifications de deux zones d'exploitation distinctes (exploitation du gisement dans les zones de moindre épaisseur des terres de couverture pour limiter les emprises des déblais) apparaissent insuffisamment développées. En effet la faisabilité d'alternatives totales ou partielles, indispensable à l'analyse au titre de Natura 2000 et des espèces protégées, dépend de cette information. A noter également que la présentation de l'accès actuel à la carrière par Moissy à l'ouest figure la situation existante et ne saurait être considérée comme la seule alternative pour l'accès et l'évacuation des matériaux pour la demande d'extension.

Supprimer, réduire et, en dernier recours, compenser les impacts...

Le projet a les impacts suivants :

- un impact fort a priori sur l'alimentation en eau des talwegs, donc sur l'habitat prioritaire associé
- un impact direct potentiel lors des défrichements, notamment sur les habitats d'hivernage ou de nidification des chauves-souris.
- un impact direct important sur les oiseaux et les chauve souris par destruction d'habitat de nourrissage, de repos et de reproduction. Cet impact est particulièrement fort pour les chauve souris. L'incidence des tirs de mine et des poussières lors de la période de reproduction et d'hivernage des chiroptères n'est pas abordée.

Contrairement aux conclusions avancées par le carrier, le rapport de l'autorité environnementale considère que les incidences du projet avant d'aborder les mesures d'évitement et de réduction sont très importantes. Ceci explique la nécessité de demande de dérogations sur quelque 40 espèces protégées. Pour plusieurs espèces de chauve souris le site est de portée internationale. Dès lors qu'un projet a des impacts sur le milieu naturel, il doit étudier en premier lieu des mesures pour éviter ces impacts. En cas d'impossibilité, il faut mettre en œuvre des mesures de réduction qui visent par des choix d'exploitation à limiter les incidences sur l'environnement. Les mesures de compensation n'interviennent qu'en troisième lieu s'il subsiste un

impact résiduel notable, impact qui ne peut être ni évité ni suffisamment réduit, ou un dommage accepté pour des raisons d'intérêt général. Les études présentent les mesures pour supprimer, réduire et compenser les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse de l'environnement et les effets potentiels du projet. Elles proposent peu de mesures d'évitement, de réduction, et en dernier recours de compensation. Sur le fond, c'est l'adéquation de l'étude d'incidence et de la dérogation espèces protégées avec les sensibilités identifiées qui seront déterminantes pour savoir si la solution de moindre impact a bien été retenue. (ndlr : La saisine de la Commission Européenne semble difficilement contournable).

Des mesures bien floues, une mise en œuvre délicate ...

Les périodes de défrichage sont situées de manière la plus favorable possible pour les chauve souris entre période de reproduction et hivernage pour permettre, en cas de découverte de gîte, des mesures d'urgence spécifiques. Ces mesures ne sont pas précisées : qui les met en œuvre, en quoi consistent elles ? En terme de pollution des eaux un bassin de décantation est prévu, dimensionné sur la base d'une pluie décennale de 1 heure. Pour les talwegs et l'habitat d'Aulnaie associé (habitat communautaire prioritaire), un système d'alimentation par gravité permet de pallier aux incidences directes de la carrière. Le projet d'extension capte une part importante des eaux alimentant ces milieux. Des mesures sont prévues pour restituer les eaux captées au milieu. Même si ces mesures sont mises en œuvre de manière soignée, elles demeurent techniquement délicates. L'existence d'espèces protégées et d'autre part d'une zone Natura 2000, conduisent à devoir prendre en compte des particularités en ce qui concerne les mesures d'évitement, de réduction et de compensation. En effet, selon ces deux réglementations, c'est après démonstration que toutes les mesures d'évitement et de réduction ont été prises, qu'il faudrait juger si l'impact résiduel est acceptable et dans l'affirmative d'envisager des mesures compensatoires.

Que deviennent les espèces protégées ?

Un grand nombre d'espèces et leurs habitats sont protégés sur le site. Pour obtenir une dérogation autorisant leur destruction, trois conditions préalables sont indispensables : le projet est reconnu d'intérêt public majeur y compris économique, il n'y a pas de solution ayant un impact moindre et enfin les opérations ne portent pas atteinte à l'état de conservation de l'espèce concernée. Si les destructions étaient jugées acceptables, les impacts résiduels étant forts, tant sur les chauves-souris que sur les oiseaux, et du fait de la destruction possible d'espèces et d'habitats, les mesures compensatoires se doivent être justement proportionnées, réalistes et précises.



Nouvelles menaces pour le massif de la Serre

Plusieurs mesures compensatoires sont proposées, essentiellement vis à vis de la destruction d'habitats. Elles comportent très peu de précisions (des nichoirs sont évoqués sans qu'un nombre ne soit affiché, une gestion sylvicole particulière est prévue sans qu'une surface ne soit proposée...). L'étude spécifique sur les chauve-souris conclut : « en raison de la destruction de près de 40 ha de milieux forestiers où de nombreuses espèces de chauves-souris de mise bas proches viennent se nourrir, la perte de ces territoires de chasse doit être compensée par la reconversion de 40 ha de parcelles résineuses vers des peuplements hétérogènes à dominante feuillue ». Cette mesure semble être la seule réellement pertinente au niveau des impacts résiduels du projet (sous réserve que la dérogation de destruction puisse être obtenue). Or, elle n'est pas retenue.

A propos de l'habitat prioritaire...

Lorsqu'une évaluation du projet conclut à une atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000 et en l'absence de solutions alternatives, l'autorité compétente peut donner son accord pour des raisons impératives d'intérêt public majeur. Dans ce cas, elle s'assure que des mesures compensatoires sont prises pour maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000. La Commission européenne en est tenue informée. Lorsque le site abrite un type d'habitat naturel ou une espèce prioritaire l'autorisation ne peut être donnée que pour des motifs liés à la santé ou à la sécurité publique, ou tirés des avantages importants procurés à l'environnement, ou, après avis de la Commission européenne, pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur. Dans le cas d'espèce, au vu du changement très important de structure des sols, l'hydrologie et la qualité des eaux atteignant le ruisseau seront probablement modifiées : dès lors on peut préjuger d'un impact sur les habitats prioritaires. Ce point devra être analysé de manière plus approfondie par le pétitionnaire, en prenant soin de démontrer que la solution ayant le moins d'impact a été retenue. Il pourrait en effet donner lieu à une consultation de la commission européenne au regard de la procédure d'incidence en site Natura 2000.

remise en état et usage futur du site ?

Les propositions de remise en état et d'usage futur sont présentées de manière claire et détaillée. Il est proposé un réaménagement essentiellement forestier pour reconstruire à long terme les habitats détruits. La perspective est effectivement de l'ordre du siècle pour reconstituer une forêt constituée de vieux bois de diamètre conséquents, favorables aux gîtes de chiroptères : aussi la conclusion du carrier présentant des enjeux permanents favorables en termes de milieux naturels laisse dubitatif...

CONCLUSION de l'autorité environnementale

« Au vu des enjeux environnementaux très importants, des points d'amélioration devant être approfondis au cours de la phase d'instruction. Les principaux sont :

- La justification de l'augmentation de la production, s'agissant d'un matériau noble à réserver aux usages le nécessitant ;
- La justification, indispensable vis-à-vis de l'aúlnaie marécageuse située en aval hydraulique, que la variante retenue permet de minimiser l'impact sur la zone humide et que l'impact résiduel ne remet pas en cause la conservation de l'habitat ;
- La justification du moindre impact de la variante retenue, pour l'évacuation du matériau et pour l'exploitation en deux zones séparées par un convoyeur ;
- L'appréciation de l'impact du projet sur les continuités écologiques ;
- Après justification du choix de la solution de moindre impact avant compensation, la pertinence des mesures compensatoires à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats, notamment chauve-souris compte tenu de la criticité de la zone pour ces espèces.

Le texte intégral de cet avis est téléchargeable sur le site de la DRIRE Franche Comté :

<http://www.drire.gouv.fr/franche-comte/> (espace « Environnement », rubrique « avis »)

Pourquoi autant d'impact ?

En quelques décennies

l'usage des énergies fossiles a radicalement transformé les moyens utilisés par les hommes dans leurs activités.

Avec la mécanisation, nous sommes passés d'un prélèvement à la petite cuillère à un prélèvement à la louche !

L'empreinte des activités humaines sur

les milieux naturels laisse une

« marque » sur le paysage.

L'impact sur les milieux et les espèces est en proportion même s'il n'est pas immédiatement mesurable ...

Si le Jura n'a besoin que de moins de 100 000 tonnes de roches par an pour ses routes, les engins et

les techniques disponibles aujourd'hui permettent d'extraire 5 fois plus. Si jadis nous avions du mal à prélever la ressource utile à la couverture de nos besoins, aujourd'hui c'est la technique, et surtout la finance qui commande ! Les actionnaires ne peuvent envisager d'investir sans avoir la garantie d'un excellent rendement sur le court terme...

Refusons les carrières dans le massif de la Serre :

- ✓ **Ce projet n'est pas viable** : des alternatives concurrentes efficaces, plus performantes sur le plan social et environnemental existent pour satisfaire les besoins locaux actuels,
- ✓ **Ce projet n'est pas équitable** : la rentabilité pour Bouygues ses actionnaires ne peut s'envisager qu'en refusant le versement aux communes propriétaires du juste prix de la roche extraite,
- ✓ **Ce projet n'est pas vivable** : son emprise sur les milieux exceptionnels du massif de la Serre, comme l'importance de son impact sur la santé des riverains, sont démesurées.

D'ici la fin de l'année s'ouvrira une enquête publique : nous avons besoin de vous pour déposer de nombreuses interpellations auprès du commissaire enquêteur. Merci de vous faire connaître dès à présent en adressant un mail à notre adresse : serre.vivante@wanadoo.fr (objet : enquête carrières de la Serre). Nous vous contacterons en temps utile pour vous proposer d'agir à nos côtés



■ Formation naturaliste débutant 2010



Pour la 3^{ème} année, la LPO Franche-Comté vous propose un programme de formation pour les personnes débutantes en ornithologie dans 4 sites de la région, dont Lons-le-Saunier pour le Jura.

Ces formations sont financées par l'Union Européenne (FEDER), la DREAL Franche-Comté et la Région Franche-Comté. Il s'agit de 6 à 7 séances, de février à juin, permettant de détailler les grandes généralités de l'ornithologie (morphologie, chant, matériel, outils, techniques de recherche, etc.) et de s'initier aux activités de prospection et d'enquête de la LPO (Atlas des Oiseaux nicheurs, en particulier). Cette formation a pour objectif l'identification visuelle et auditive des oiseaux des villes et villages ainsi que les oiseaux forestiers par l'intermédiaire de cours en salle alternant avec une mise en pratique sur le terrain. Le contenu du programme, les dates, horaires et lieux seront détaillés lors de la première séance.

S'inscrire auprès de la LPO Franche-Comté. Participation au frais de 10 €.

En savoir + : LPO Franche-Comté, Maison de l'environnement de Franche-Comté, 7 rue Voirin, 25000 Besançon, <http://franche-comte@lpo.fr>

47 000

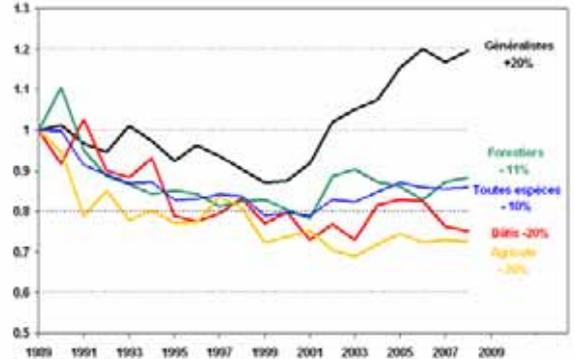
C'est le nombre de kwh que dépenserait journalièrement chaque français pour tous ses usages.

800 m2 de panneaux photovoltaïques ne produisent que 35 000 kwh pour un investissement de 225 000 €. La réduction de l'éclairage public de Tramayes, commune de 958 habitants, n'a nécessité qu'un investissement de 2 500 € et économise 35 000 €/an

■ Adieu, oiseaux nicheurs...

Le programme «Vigie-Nature» du Muséum national d'histoire naturelle fédère, dans le cadre du Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC), un recensement des oiseaux nicheurs en France.

Si l'espèce la plus rencontrée est l'étourneau sansonnet, suivi par la corneille noire, le merle noir, le pinson des arbres et le pigeon ramier, les espèces les plus menacées sont le tarier des prés (-76 %), la linotte mélodieuse (-71%), le pipit farlouse (-65%), le pouillot siffleur (-65%), le bouvreuil pivoine (-63%) et le gobemouche gris (-57 %). Ces six espèces ont décliné de manière significative entre 2001 et 2008, se retrouvant aujourd'hui classées vulnérables sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France. La dégradation des habitats et le réchauffement climatique sont grandement en cause. Une analyse des taux de croissance de 71 espèces sur 17 ans a montré que les espèces septentrionales sont plus en déclin. En 20 ans, toutes espèces confondues, la France a perdu 10 % des oiseaux communs nichant sur son territoire. Les plus touchés sont les espèces urbaines (-20%) et les espèces agricoles (-20%), puis les espèces forestières (-11%). Par ailleurs, on constate un déplacement global des populations de 100 km vers le nord, conséquence du réchauffement climatique. Au niveau européen, on peut faire la même constatation. Mais cette réduction ne concerne pas, hélas, que les oiseaux, mais aussi les mammifères, les araignées, les poissons et les plantes...



■ Trame Verte et Bleue, les communes forestières s'engagent

Les 5 et 6 novembre à Cerniébaud (Jura), la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCO-FOR), en partenariat avec France Nature Environnement (FNE), organisait un séminaire national sur le thème « Les élus et la biodiversité dans la gestion des forêts communales et des territoires de projets ».

Ces deux jours d'échanges et de réflexions se sont conclus par une déclaration commune où la FNCO-FOR et FNE disent vouloir mener ensemble une étude expérimentale pour mieux connaître et mieux intégrer les enjeux et problématiques écologiques (diagnostic écologique) aux processus d'évaluation de la ressource bois disponible mis en place avec les plans d'approvisionnements territoriaux. Ces modalités pourront faire l'objet d'un guide pratique pour les élus qui veulent mieux connaître la biodiversité et l'écologie de leurs forêts dans le cadre de stratégies locales. Les deux partenaires collaboreront également afin d'accroître la participation des forêts communales à la représentativité du réseau national des espaces protégés, en doublant la surface des réserves biologiques communales et en développant un réseau national des zones de forêt laissées en évolution libre sur la base des enseignements du réseau mis en place en Rhône-Alpes. Les élus des communes forestières adhèrent au projet de la trame verte et bleue, et ils sont prêts, dans le cadre de leur responsabilité d'aménageur du territoire, à s'y impliquer à la condition qu'ils y soient associés dès le début des réflexions.

FNE, Actu biodiversité n°81



■ Serre Vivante plaide pour la Biodiversité

Dans le cadre de son « forum développement durable », le lycée Charles Nodier de Dole a sollicité Serre vivante afin d'animer un atelier sur l'action de notre association et sur la biodiversité.

Pour la 4^{ème} année consécutive, c'est un temps d'échange particulièrement apprécié où tous les élèves des classes de seconde sont invités à découvrir le développement durable au travers de nombreux ateliers. Une enquête préliminaire permet de sonder la perception de celui-ci par les jeunes. Un aperçu :

- Q1 : Avez-vous déjà entendu parler du développement durable ? Oui : 81,6% Non :18,4%
- Si oui de quelle façon : 1TV / 2 Lycée / 3 Bouche à oreille / 4 Radio / 5 Presse écrite / 6 Internet / 7 autres
- Q2 : L'une des définitions ci-dessous vous paraît-elle convenable ? Le développement durable, c'est:
 - la croissance sociale et économique de façon continue d'un pays en développement..... 17,4%
 - le bon développement statural (taille) et pondéral (poids) de l'enfant durant les deux premières années de vie (évalué par le pédiatre lors des visites obligatoires et traduit sous forme de courbes dans le carnet de santé) ..1%
 - le développement qui assure tous nos besoins et ceux de nos enfants et petits enfants..... 21,1%
 - le développement de la population de la planète de façon continue et à long terme..... 40,9%
 - aucune ne convient : 17,4%
- Q3 : Pouvez-vous dire quels sont les trois « piliers » du Devt Durable ? Oui : 4,5% Non : ... 95,5 %
- Q4 : Pensez-vous pouvoir participer à l'amélioration de l'état de la planète? Oui : 88,7% Non : ... 11,3%
- Si non, pourquoi ? 1 : De toute façon, c'est trop tard / 2 : Je ne sais pas ce que je peux faire / 3 : je n'ai pas envie / 4 : Ce n'est pas mon rôle mais celui du gouvernement



■ Le saviez-vous ?

Une abeille visite 7 500 fleurs pour produire 1 gramme de miel.

■ FAUNE SAUVAGE

■ *Balle tragique ...*

Décembre 2009 : battue au sanglier sur la commune d'Esparron dans les Hautes-Alpes. Surpris par l'arrivée d'une jeune louve, un chasseur l'abat. Interpelé en flagrant délit, il a été jugé le 18 février à Gap.

Sans nier ou minimiser les difficultés qui subsistent pour le monde de l'élevage, notamment liés aux systèmes d'élevage et surtout au contexte économique de la filière ovine, il faut rappeler que les pertes subies par les troupeaux ne sont de loin pas le seul fait du loup (maladies, chiens errants, dérochements...). Mais il faut dénoncer ici un acte de braconnage et rappeler que la destruction d'un individu d'une espèce protégée n'est jamais anodine.

La présence du loup est un fait durable | Les causes qui ont permis ce retour naturel du loup ne vont pas changer : les évolutions des milieux et des espèces, depuis des décennies, ont créé en France comme partout dans l'arc alpin les conditions d'une présence permanente des prédateurs.

L'objectif numéro un doit être d'aider la filière ovine à faire face à cette difficulté et à s'adapter. Car le loup n'est pas qu'une contrainte : en reprenant sa place au sommet de la pyramide écologique il est le garant du bon fonctionnement de l'écosystème entier : il empêche la concentration des grands ongulés sauvages qui compromet la régénération naturelle de la forêt et les jeunes plantations, il élimine les individus faibles ou malades empêchant la propagation des maladies, il élimine les chiens errants, il constitue un indicateur de la qualité des milieux naturels, support d'un tourisme respectueux de la nature essentiel pour les territoires de montagne. Aussi en cette année de la biodiversité, le loup devrait pousser tous les acteurs, professionnels de l'élevage, État, collectivités et associations de protection de la nature, à faire évoluer les pratiques vers des modes d'élevage adaptés au territoire, à ses capacités et contraintes, vers un tourisme plus respectueux des activités agricoles et d'élevage en montagne et plus respectueux de la nature.

La préservation de la biodiversité est nécessaire, ainsi que de la possibilité d'une cohabitation entre le loup et l'homme. Si les États européens ont pris depuis des décennies des mesures pour protéger de nombreuses espèces animales dont le loup, c'est bien que la conception du rôle de l'homme dans la nature change. Ce dont le pastoralisme a besoin, c'est de mesures de soutien réellement courageuses, non de complaisance vis-à-vis de positions anti-prédateurs venues du 19ème siècle !

■ *Grands Prédateurs : les Francs Comtois interpellent Chantal Jouanno*

Sur la proposition de Gérard Bailly, Sénateur UMP du Jura, le Sénat a voté le 1^{er} décembre 2009, un amendement à la loi de finances 2010, qui réduit de 500 000 euros le budget consacré aux grands prédateurs (loup, lynx, ours). Par cette décision, le sénateur pensait porter atteinte aux associations de protection de la nature. En fait, il pénalise sévèrement les éleveurs et tout simplement la qualité de notre environnement. Explications.

Une manœuvre politicienne contre-productive

Une baisse de ces crédits est de nature à pénaliser en tout premier lieu les éleveurs victimes de dégâts, puisque 86% de cette ligne budgétaire y est dévolue, les 14% restants étant consacrés à des missions de suivi ou de valorisation. 10 associations et fédérations Franc-comtoises de protection de la nature et de l'environnement, dont Serre Vivante, ont écrit à la Secrétaire d'État chargée de l'Écologie pour attirer son attention sur le fait que, concernant l'arc jurassien, dont est originaire M. Bailly, le niveau de dégâts sur cheptel ovin n'a jamais été aussi bas depuis les premières années de la colonisation naturelle du massif par le lynx, notamment en raison de dispositifs de protection des élevages que cet amendement interdira désormais faute de crédits. Les quelques élevages étant susceptibles de subir des dégâts en raison de leur situation particulièrement isolée se verront gravement pénalisés par cet amendement et ceci est de nature à ramener un conflit dans une région où de ce point de vue la situation est apaisée depuis le début des années 90. De même, les opérations de soutien au pastoralisme se verront limitées, ceci contribuant à l'enrichissement et à la déprise pourtant décriés par M. Bailly. Concernant le bien être animal sur lequel se fonde l'argumentaire du sénateur, il semblerait plus avisé de s'inquiéter des plus fréquentes attaques et déprédations perpétrées par des chiens errants qui tuent rarement les animaux mais les mutilent gravement. L'État français a obligation de préserver les espèces menacées et leurs habitats, en application des textes européens. Il a une responsabilité dans la conservation des 3 espèces, ours, loup et lynx, visées par cet amendement, et ne doit pas laisser des visées mal inspirées, mal documentées et mal dirigées remettre en cause une politique d'intérêt général.

“ L'État a obligation de préserver les espèces menacées ... ”

Agir, concrètement, pour la biodiversité...

A cette occasion, les signataires ont apporté leur soutien à la proposition d'un plan de conservation du lynx, pour l'heure inexistant, et proposé aux services du Ministère par l'association FERUS, lui demandant instamment d'y donner suite. A l'heure où les grands enjeux climatiques et la biodiversité font débat, et où la perte de biodiversité est devenue une évidence, il n'est pas pensable d'envisager la protection des espèces comme dans les années 60. Aussi demandaient-ils à la Secrétaire l'État de tout mettre en oeuvre pour appuyer l'annulation de cet amendement lors de son passage en deuxième lecture devant l'Assemblée Nationale. La commission mixte paritaire est finalement revenue sur l'amendement Bailly qu'elle n'a malheureusement pas supprimé, se limitant à établir la réduction de crédits à 250 000 € ...

Les signataires :



Symbole de vaillance et de courage dans la Grèce antique, emblème d'une sexualité débridée chez les Romains, Grand Guide des âmes des valeureux guerriers amérindiens morts au combat, incarnation du diable chez les chrétiens d'Europe, représentant tantôt des forces obscures, tantôt le dieu viking Odin, considéré comme un sage... Aujourd'hui, le loup a surtout hérité d'une image de sanguinaire qui lui colle à la peau. Mais quel que soit le costume qu'on lui prête, on lui envie toujours sa force, son intelligence et sa rapidité. Malgré tant de contradictions, le loup nous fascine ...

■ Eoliennes ... ou Arlésiennes pour Jura Nord ?

■ *Philippe GIMBERT,*
Vice président en charge de
l'économie



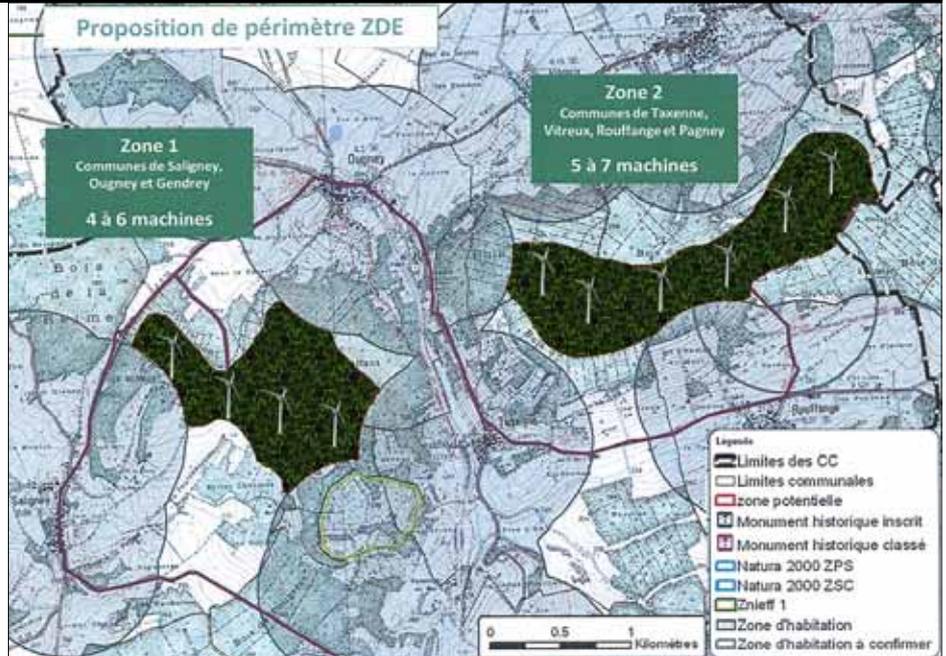
Fiction ? Depuis quelques mois elles tournent... les éoliennes du Mont de Vassange et du Bois de Ruppe et d'Amont tournent, calmement... oh il ne faut pas rêver, la production d'énergie n'est pas colossale mais la ressource est inépuisable. Et sans gaz à effet de serre...

Mais remontons le temps

Tout commence fin 2008 quand l'entreprise Opale propose à Jura-Nord un projet qui est appelé à brasser du vent : installer des éoliennes sur la communauté de commune « Jura Nord ». Opale est une société d'une dizaine de personnes implantée dans le Doubs, spécialiste des énergies naturelles (éolien/biogaz/solaire) qui a réalisé entre autres les parcs éoliens du Lomont (15x2MW) et du Pays de Saint Seine (25x2MW). Elle travaille avec deux partenaires : E.ON, Producteur d'électricité allemand, et Natural Power, bureau d'étude de 100 personnes spécialisé dans l'éolien. Opale, s'appuyant sur des connaissances théoriques, (carte des contraintes techniques, environnementales et paysagères) présente aux délégués communautaires en Janvier 2009 son projet. Deux sites

présentent « en théorie » une ressource en vent, une « absence forte » de contrainte environnementale, une possibilité de connexion au réseau électrique et une accessibilité aisée : le Mont de Vassange sur les communes de Gendrey, d'Ougney, Saligney, et le Bois de Ruppe et d'Amont sur Pagny, Rouffange, Taxenne et Vitreux. Il serait possible d'implanter 2 * 6 éoliennes sur ces deux sites. (12 éoliennes de 2MW, rotor tripale, 80m de diamètre sur un mât de 80 m fondé sur un socle en béton entré de 15m de diamètre. Une éolienne de ce type permettant d'alimenter 2000 personnes, hors chauffage) En théorie puisque la ressource en vent devra être confirmée par l'implantation d'un mât de mesure, et l'impact sur la faune la flore et les paysages devront être étudiés avant qu'il soit possible de savoir si en pratique, il est possible d'implanter des éoliennes sur le territoire de Jura-Nord. L'exposé de janvier 2009 n'est que le début d'un projet qui ne pourra se développer qu'en concertation avec les élus (de la communauté de commune et des commu-

“ **Un projet de ce type se développe sur quatre à cinq ans avec pour les élus un volet environnemental et un volet économique...** ”



nes) et la population. Lors de cette première phase la communication a été orientée vers les élus, avec une visite du site du Lomont (projet très similaire) et une réunion à Ougney pour les conseils municipaux des « sept communes ». En décembre 2009, le conseil communautaire, qui a acquis cette compétence, décide de la réalisation d'un dossier de Zone de Développement Eolien (ZDE) avec l'accord des sept communes concernées. On passe de la théorie à la pratique, on passe d'une information orientée élus vers une information orientée population. La phase concertation commence, elle va durer de nombreux mois avec le rendu des études portant sur la faune la flore et les études paysagères.

Environnement, Economie...

Deux aspects qui ne peuvent être envisagés l'un sans l'autre. Le volet environnement c'est répondre au paquet énergie-climat (20% d'émission de gaz à effet de serre en moins, 20% d'économie d'énergie, 20% d'énergie renouvelable en 2020) c'est avoir au niveau de la CCJN une démarche développement durable concrète, c'est passer des idées aux actes. C'est bien entendu une goutte d'eau que Jura-Nord apportera à ce paquet énergie mais pourquoi pas, le principe étant que chacun fasse un pas pour que tous nous avançons dans ce que

l'on croit être la bonne direction, et que les esprits chagrins ne fassent pas à Jura Nord de procès d'intention puisque nous n'en sommes pas à notre premier pas. Voir le futur pôle enfance et son bâtiment basse consommation où Jura Nord anticipe volontairement les futures normes d'isolation en s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Les éoliennes, c'est une énergie inépuisable : le vent, une quasi absence de gaz à effet de serre, des installations démontables (la déconstruction est prévue dès la construction) et ce sont des re-tombées fiscales. Comme toute entreprise qui

s'installe, l'entreprise qui va exploiter les éoliennes va participer au développement économique du territoire. Par la fiscalité, taxes foncières propriété bâti (Estimation 2009 : 20 000 €), taxe professionnelle, malheureusement trop tôt disparue, mais en partie remplacée (Estimation 2009 : 240 000€). Certainement moins avec la ou les remplaçantes de la TP) et par la location des terrains (5000 € annuels/éolienne). Mais aussi par les travaux connexes pris en charge par Opale et par la sous-traitance directement liée aux travaux de construction (Estimation 15% de l'investissement, sur un projet 30M€ : 4.5 M€ pour les entreprises du secteur) Et enfin par le fait qu'Opale prend en charge l'ensemble des dépenses que génèrent l'installation des éoliennes

La concertation est lancée !

En début d'année 2010 commence une nouvelle phase, tournée vers les études et la concertation. Pour discuter autour d'un projet, pour échanger, il faut avoir un minimum d'informations. La création de la ZDE est la base sur laquelle on peut entreprendre de discuter, sans préjuger de la conclusion. Il faut d'abord quantifier le vent sur les sites et non sur une carte, puis réaliser les différentes études, en rendre compte et en débattre. Les deux premières réunions d'informations sont prévues au début du mois de mars elles vont avoir lieu alors que le projet en est à son tout début, rien n'est décidé, il ne s'agit pas d'imposer mais de convaincre même si pour une majorité d'élus ce projet est un bon projet qui mérite d'aboutir, c'est à nous de vous en convaincre. Participez aux réunions, ne comptez pas trop sur des courriers que leurs auteurs n'ont pas le courage de signer pour vous faire une opinion. Allez voir les éoliennes du Lomont, commune de Vyt lès Belvoir (1h en voiture depuis Gendrey par la vélo-route c'est sympa mais plus long Au cas où, prendre la direction Budapest !) vous aurez ainsi le véritable impact visuel et auditif que représentent des éoliennes. N'oubliez pas que la décision vous appartient, c'est vous qui votez.



■ 1,6 millions de bouteilles en plastiques évitées chaque année: merci Biocoop !

Depuis le 1 janvier, les clients des magasins Biocoop ne trouvent plus d'eau en bouteilles plastiques dans les rayons. Le premier réseau de magasins bio en France a annoncé lors de la Semaine de Réduction des Déchets 2009 sa décision de supprimer l'eau en bouteille plastique de son catalogue. Une très bonne initiative, félicitations au réseau Biocoop.

Une démarche éco-responsable qui a du poids !

Ce sont 1,6 millions de bouteilles en plastiques qui seront ainsi évitées chaque année, soit 70 tonnes de plastiques ! Nous saluons également les autres démarches du magasin qui contribuent à générer le moins de déchets possible : vente de produits en vrac, et de fruits et légumes locaux et de saison, suppression des sacs plastiques et mise à disposition des cartons aux clients pour leurs courses, déchets verts donnés aux éleveurs, ...

Plus de bouteilles d'eau ? Buvons l'eau du robinet !

L'eau du robinet souffre de nombreuses rumeurs et autres accusations infondées, telles que la présence de polluants. France Nature Environnement rappelle que l'eau de source en bouteille est souvent captée dans les mêmes nappes phréatiques et peut elle aussi contenir un certain nombre de polluants. Sans compter phtalates et antimoine contenus dans la bouteille plastique et susceptibles de migrer dans l'eau. Le Maire a une obligation de fournir de l'eau potable à ses administrés. Dans certaines régions où l'eau de surface est potabilisée, elle peut s'approcher des limites légales - en nitrates par exemple. FNE lutte pour une meilleure qualité de l'eau en soutenant une agriculture moins impactante et une diminution globale de l'utilisation des pesticides. Il est regrettable par ailleurs que certains, dont les producteurs d'eau en bouteille, continuent de diffuser des messages dénigrant l'eau du robinet ...

Un geste pour la planète ... et pour le porte-monnaie.

L'eau du robinet coûte 100 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille et est disponible à domicile ! Cela représente environ 500€ d'économie annuelle pour un foyer. Les carafes et les gourdes sont par ailleurs des alternatives pratiques et durables aux bouteilles en plastiques. Et plus besoin de transporter un pack d'eau en bouteilles dans sa voiture et dans ses escaliers !

■ Reponse Nature se métamorphose

Depuis le 9 septembre Réponse Nature a rejoint l'enseigne Biocoop.

Aujourd'hui, le réseau Biocoop rassemble plus de 300 magasins bio autour d'un objectif commun : le développement de l'agriculture biologique dans un esprit d'équité et de coopération. L'accent est mis sur les producteurs locaux pour l'achat de fruits et légumes, œufs, fromages,... Franchir la porte d'un magasin Biocoop c'est un regard sur une consommation meilleure à la santé, une hygiène de vie, d'où la volonté de proposer des rayons spécialisés (rayon bébé, produits de la maison, cosmétique) C'est aussi un choix de limiter les emballages, en développant un panel de 80 produits en vrac (céréales, fruits secs), de respecter les cycles de production, les saisons, de limiter les transports et donc l'impact sur l'environnement. 65, Av Eisenhower 39100 Dole 03 84 82 11 29



■ Le Cricquelire

Faire vivre une bibliothèque dans le canton de Montmirey le Château est l'une des nombreuses activités de l'association culturelle « Cric »

Elle est située à Montmirey-la-Ville, au-dessus de la mairie, face à l'église. Elle est installée au premier étage dans deux pièces spacieuses et lumineuses mises à disposition gracieusement par la commune qui offre aussi le chauffage et l'électricité. D'autres subventions du Conseil Général et de diverses communes permettent de faire face aux dépenses de fonctionnement.

Ouverte à tout public les mercredis et samedis de 16 h à 18 h. L'adhésion annuelle de 8 € par adultes est gratuite pour les enfants. Elle permet d'emprunter 5 livres par personne et pour 6 semaines

Des réservations sont possibles

maximum. La section enfants comporte un large choix d'albums, de contes, de BD, de documentaires, de revues (J'aime lire, les belles Histoires...) et de romans. La section adultes offre des romans du terroir, des romans contemporains, des policiers, des bandes dessinées, des documentaires généraux concernant le patrimoine local. Le fonds de livres est renouvelé régulièrement grâce au partenariat avec la bibliothèque départementale de prêt du Jura. Le Cricquelire possède aussi un fond propre constitué par des dons et l'achat de livres récents. La Charte de l'Environnement a doté le Cricquelire d'un fonds spécifique sur le milieu naturel : livres, cassettes, plus petit matériel d'observation, terrariums, loupes, jumelles etc. essentiellement utilisables par les écoles. Les classes sont accueillies pour l'emprunt de livres et l'écoute de contes. Le Centre de Loisirs Sans Hébergement et la Nourserie de Moisseuse utilisent également la bibliothèque.

Des animations pour tous

Une dizaine de bénévoles animent ce lieu très convivial. La prochaine animation aura lieu le 13 Mai 2010 et s'articulera autour des lavoirs et lessives. Tous ceux qui auraient des souvenirs à partager, des documents ou des objets à prêter peuvent contacter Odile à la bibliothèque au 03 84 70 21 55 ou passer aux heures d'ouvertures. D'ores et déjà une exposition est prévue avec la participation de certaines écoles et artistes



■ Chantal Daune et Odile David-Vié

■ La Ferme Du Creux Vincent

Service d'aide par le travail, la Ferme du Creux Vincent fait partie du département travail adapté et insertion professionnelle (ETP Synergie) du groupe ETAPES (Etablissement Public Educatif et Social en faveur de la personne handicapée).

Elle se situe sur la commune de Foucherans dans la Zone Artisanale de Rougemont. La mission de la Ferme du Creux Vincent est double : assurer la reconnaissance sociale et l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap à travers des activités professionnelles intégrées dans le tissu socio-économique « ordinaire » et apporter un soutien et un accompagnement psycho pédagogique à ces mêmes personnes en situation de handicap.

La Ferme compte dans ses effectifs 9 personnes d'encadrement et commercial et accueille 33 travailleurs handicapés. La surface totale de la Ferme est de 15 ha dont 2700 m² de surface couverte. Les activités de la Ferme : Maraichage (plants de légumes, aromatiques, légumes de consommation ; Horticulture et rosiers anciens (plants de fleurs annuelles et vivaces, fleurs coupées, plants de rosiers), arboriculture et petits fruits (fraises, framboises, pommes, poires, prunes, pêches....). Elle propose également des activités d'espaces verts et de forêts (Entretien des espaces verts, bûcheronnage en forêts, sciage et livraison de bois chez les particuliers).



Portes Ouvertes le 2^{ème} Week-End de Mai.

ZA de rougemont 39100 FOUCHERANS - Tél : 03 84 82 75 27

■ Les anti-pesticides gagnent la guerre du raisin !



C'est un signe fort en faveur des lanceurs d'alertes que vient de donner la justice ce 10 février.

La Fédération nationale des producteurs de raisins de table, membre de la FNSEA, attaquait le Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations Futures suite à une étude publiée en 2008, révélant une contamination importante des raisins aux pesticides. Il s'est vu reconnaître par le TGI de Paris le droit légitime de publier ses analyses et d'interpeller l'opinion publique sur les dangers des pesticides.

Des pesticides, parfois interdits, souvent préoccupants et en grand nombre dans les raisins de table !

Une grande enquête a été menée dans 5 pays européens (Italie, France, Pays-Bas, Hongrie et Allemagne) dans des magasins appartenant à 16 enseignes différentes. 124 échantillons de raisins issus de l'agriculture intensive ont été analysés, par un laboratoire allemand spécialisé, afin de rechercher d'éventuels résidus de pesticides. Les résultats sont préoccupants ...

Quelques résultats :

- > 99,2% des raisins analysés contenaient des résidus de pesticides! Soit 123 des 124 échantillons testés. Seul un échantillon ne présentait pas de trace de pesticides.
- > 0.65mg/kg de pesticide (matière active) trouvé en moyenne par échantillon.
- > 20% des raisins étaient contaminés par 10 ou plus de 10 pesticides différents.
- > 4,8% des échantillons dépassaient les nouvelles Limites Maximales en Résidus européennes (LMR), des limites légales qu'on ne doit pas dépasser !
- > 3 échantillons contenaient des pesticides interdits dans les pays de production.
- > Un échantillon dépassait la dose de référence pour la toxicité aiguë de l'Organisation mondiale de la santé! Le dépassement de cette dose de référence, même une seule fois, peut endommager la santé humaine, en particulier la santé des enfants.
- > Et parmi tous ces pesticides de nombreuses matières actives présentaient des risques potentiels pour la santé. On a trouvé des pesticides neurotoxiques, suspectés d'être cancérogènes ou encore pouvant perturber le système hormonal.

En avoir plus :



■ De la place pour l'herbe dans les vignes !

Couvrir d'herbe les parcelles toute l'année, tel est le choix fait par certains viticulteurs. Cette technique est répandue sur plus du tiers du vignoble français et dépasse donc de beaucoup les 9 % du vignoble pour lesquels l'enherbement est imposé par un cahier des charges.

Semé ou spontané, ce couvert se limite le plus souvent aux superficies situées entre les rangs de vigne. Une pratique qui répond à des objectifs multiples : maîtrise de la vigueur de la vigne, diminution des quantités d'herbicides, réduction des coûts et protection des sols. L'enherbement est diversement adopté selon les vignobles. Il a conquis l'Alsace, le Bordelais et les Charentes depuis une quinzaine d'années. Il demeure en retrait en Champagne et dans les vignobles méditerranéens. Les vigneronniers qui enherbent poussent la démarche jusqu'au bout de leur parcelle. Au point de l'étendre quasi systématiquement aux « tournières », ces bandes de terre à l'extrémité des rangs de vigne.

Une concurrence parfois recherchée

Le couvert végétal limite la vigueur de la vigne car il la concurrence pour l'eau et les éléments nutritifs. Un objectif qui semble guider les viticulteurs bordelais ou alsaciens. Ils sont les plus nombreux à effeuiller et à vendanger en vert leurs vignes, c'est-à-dire à les délester de grappes encore vertes pour diminuer le rendement. Autre indicateur qui démontre la recherche de la qualité au détriment des quantités : les vigneronniers bordelais ou alsaciens n'apportent de l'azote minéral que sur de faibles surfaces. Le couvert permanent réduit également le développement du *Botrytis*. Encore appelé pourriture grise, ce champignon est préjudiciable à la récolte.

Plus de portance

Une végétation permanente, naturelle ou semée, améliore la portance du sol. Cela permet le passage des engins indépendamment de la pluviométrie. C'est la raison principale qui pousse les vigneronniers charentais à enherber. Autre motivation, la recherche d'une réduction des coûts d'entretien : en enherbant, ils visent à réduire le recours aux herbicides et à s'affranchir de travaux du sol coûteux en main-d'œuvre et en carburant. Des économies bienvenues pour des exploitants touchés par la crise du cognac.

Moins d'érosion

Le couvert permanent lutte contre l'érosion et le ruissellement. Surtout dans les vignobles de coteaux. Non seulement la végétation stabilise et améliore la tenue du sol, mais elle le protège lors des fortes pluies et permet une meilleure infiltration de l'eau. Le couvert peut se limiter à l'hiver, période la plus propice à l'érosion. Ainsi, l'herbe concurrence peu la vigne. Cette technique est privilégiée en Bourgogne et dans les vignobles méditerranéens, régions exposées à la sécheresse estivale. On peut aussi prévenir l'érosion des sols sans concurrencer la vigne, par l'usage d'un « mulch », constitué de paille ou d'écorces. Une solution expérimentée dans 30 % du vignoble champenois mais peu répandue ailleurs.

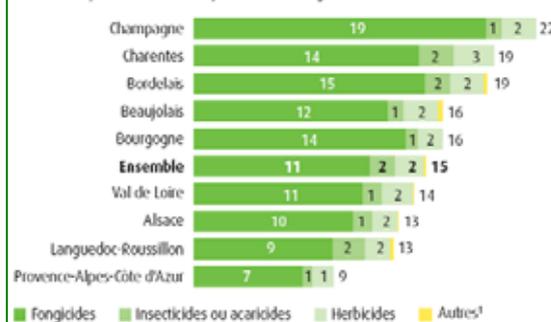
Herbicides pour l'entretien du rang : trois fois moins de produit !

En cas d'enherbement total, le recours au désherbage chimique n'est pas abandonné, car il permet une meilleure maîtrise du couvert. En moyenne, les vigneronniers appliquent deux traitements herbicides. Mais ceux qui enherbent entre tous les rangs limitent neuf fois sur dix les applications aux seuls rangs de vigne. Un moyen de diviser par trois les quantités déversées. Avec ou sans couvert, le glyphosate reste la substance active herbicide la plus utilisée par les vigneronniers. Les substances actives utilisées, très aptes au ruissellement, sont fréquemment retrouvées dans les eaux superficielles des bassins versants à dominante viticole. Face à l'évolution de la réglementation et aux objectifs de la loi Grenelle en matière de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques, l'enherbement permanent et le travail du sol apparaissent comme des alternatives au désherbage chimique. Autre solution, le désherbage thermique consiste à détruire la partie aérienne des adventices par le passage de brûleurs alimentés par du gaz. Exigeante en main-d'œuvre, et en carburants, cette pratique est confidentielle à l'échelle du vignoble français.

L'enherbement délaissé dans les vignobles étroits

Un faible écartement des rangs rend difficile, voire impossible, le passage des engins nécessaires à l'entretien du couvert. Cela peut expliquer pourquoi l'enherbement permanent est si peu usité en Champagne, dans les vignobles étroits de Bourgogne et du Beaujolais, ou encore dans une partie du Bordelais. Là où les rangs sont séparés de moins de 1,20m, le couvert n'est adopté que sur 20% des surfaces.

Nombre moyen de traitements par hectare de vigne à raisin de cuve en 2006





160 hectares de terres sont recouverts de béton et de bitume chaque jour en France ; 200 fermes disparaissent chaque semaine. La terre, de plus en plus convoitée, est soumise à des spéculations de toutes sortes. De ce fait, de nombreuses personnes n'y ont pas accès pour réaliser leur projet.

Le mouvement Terre-de-Liens propose une acquisition collective de terres afin de permettre l'installation de personnes dans des projets respectueux de l'homme et l'environnement. Il œuvre pour faire évoluer le lien à la propriété foncière et à l'usage des sols. Il agit au sein de plusieurs structures :

✓ une association nationale et des associations locales, qui soutiennent les projets locaux, ont un rôle de sensibilisation du public et interpellent les politiques dans la gestion du foncier.

✓ la Foncière Terre-de-Liens qui offre aux citoyens la possibilité d'épargner pour acquérir des terres et installer des paysans (voir bulletin n° 30). L'Appel Public à l'Épargne a été rapidement un succès puisqu'il a déjà rassemblé 3500 actionnaires en 2009. Cela prouve que l'idée fondatrice du Mouvement correspond à une attente de la société. De plus en plus de citoyens sont soucieux de l'avenir de leur territoire. Des jeunes veulent être paysan sans être propriétaire. Les collectivités cherchent des moyens pour mieux maîtriser leur foncier.

✓ Tout récemment, a été créé un autre outil, le Fonds Terre-de-Liens, qui recueille des dons d'argent ou de fermes. Cette forme de participation permet de sortir le foncier des excès du marché spéculatif des terres. Les dons d'argent servent à l'acquisition ou la valorisation des lieux agricoles ; les dons de fermes ou de terrains assurent au propriétaire la poursuite de leur vocation sur le très long terme. Le Fonds Terre-de-Liens, reconnu d'intérêt général, l'autorise à proposer à ses donateurs des avantages fiscaux.

■ *Bénédicte Rivet*

Contact : Lorane Verpillot
09 70 20 31 09 – fonds@terredeliens.org
Terre de liens Bourgogne Franche-Comté
42 rue de Mulhouse - 21000 Dijon
Tél. : 09 70 20 31 12 - www.terredeliens.org



■ de l'épargne citoyenne pour installer des paysans ...

La Foncière Terre-de-Liens achète des terres et des bâtiments agricoles quelle met à disposition de porteurs de projet désireux de pratiquer l'agriculture biologique. Deux exemples.

Opération MONTAGNEY

Patrimoine : 6,77 ha de terres agricoles, dont 4,7 de terres à maraîchage, et le reste en bois et pâture

Productions : légumes diversifiés

Commercialisation : en circuits courts, sous forme d'AMAP sur Besançon et localement, dans les magasins biologiques

Coût de l'opération : l'acquisition s'élève à 20 850 €

Date de l'acquisition : juin 2009

Frédéric Dudoret souhaite s'installer en maraîchage biologique afin de conforter son parcours professionnel et sa formation initiale en pratiquant le maraîchage, contribuer au développement de l'agriculture paysanne et biologique et à la constitution d'un pôle maraîcher bio. Il trouve du foncier disponible sur la commune de Montagny (Haute-Saône) où sont déjà installés 2 agriculteurs bio : un éleveur et un maraîcher qui fournit l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne de Besançon. La pression foncière est très forte localement, mais le développement de l'agriculture biologique, du maraîchage et des circuits courts de distribution sont les arguments retenus par le comité technique d'attribution du foncier pour valider le projet de Frédéric. Plusieurs éléments ont justifié le choix de Terre de liens : ce projet permet de convertir des terres vers l'agriculture biologique, il a une dimension locale forte : de nombreux citoyens - consommateurs informés de la démarche et en liste d'attente sur l'AMAP de Besançon sont prêts à s'engager dans la création d'une seconde AMAP. Le projet de Frédéric comporte une dimension d'entraide forte, puisqu'il s'agira notamment de travailler en étroite collaboration avec le maraîcher déjà installé sur la commune, et dont les terrains se situent face aux siens : prêt de matériel, travail commun sur le plan de culture, appui sur le conditionnement des paniers. C'est un véritable îlot bio qui est en train de se constituer sur la commune. Une installation en maraîchage nécessite des investissements de départ (serres, matériel, semences, etc.). Et dans ce projet volontairement ouvert, le portage collectif du foncier paraissait évident. La collecte des 20 850 € est en cours, vous pouvez encore souscrire pour soutenir l'installation de Frédéric.



Opération VALLEE DE LA LOUE

Patrimoine : bâtiments agricoles (stockage, salle de traite, bâtiment d'élevage)

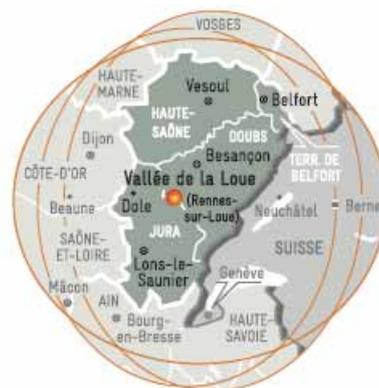
Productions : vaches laitières en bio

Partenaires impliqués : Coopérative de Grange de Vaire, agriculteurs locaux, Terre de liens Bourgogne Franche-Comté

Mode de commercialisation : vente du lait à la coopérative puis vente du fromage au magasin de la coopérative et en réseau de distribution

Coût de l'opération : 150 000 €

Après avoir travaillé pendant 7 ans dans une ferme laitière, Jean-Thomas Souvigné souhaite aujourd'hui se réinstaller. Il reprend une ferme laitière en conventionnel à Rennes sur Loue, (Doubs) pour la convertir à l'agriculture biologique et l'intégrer à une dynamique locale autour de la coopérative laitière bio de Grange de Vaire située à 2km de la ferme. Le lait collecté par la coopérative sera transformé en Comté, Morbier, Tome, Emmental et fromage blanc puis vendu via des réseaux de distribution longs (magasins bio) et au magasin de la coopérative. L'arrivée de Jean-Thomas sur le territoire permettra à la coopérative de répondre à la demande croissante. La Foncière acquiert dans un premier temps les bâtiments agricoles et se portera acquéreur petit à petit des terres qui se libéreront autour de la ferme pour en faire un outil de travail complet.



■ La localisation des essais d'OGM doit être rendue publique



Le Conseil d'Etat a rejeté le 9 décembre 2009 un pourvoi de la mairie de Sausheim (Haut-Rhin) et décidé qu'elle devait rendre publiques les informations permettant de localiser des essais d'organismes génétiquement modifiés

La plus haute juridiction administrative française a suivi un avis de la Cour européenne de justice du 17 février 2009, dans sa décision : "L'autorité administrative qui les détient est tenue de communiquer, sans délai et sans condition, à toute personne qui en fait la demande, l'ensemble des données en sa possession relatives à la localisation de la dissémination". La commune de Sausheim avait déposé un pourvoi, visant à faire annuler un jugement du 10 mars 2005 du Tribunal administratif de Strasbourg. Ce dernier avait été saisi par un militant anti-OGM, Pierre Azelvandre, auquel la mairie refusait de communiquer des informations concernant des essais d'OGM. Il lui avait donné raison. En 2007, le Conseil d'Etat avait sursis à statuer jusqu'à ce que la Cour Européenne de Justice se soit prononcée. Celle-ci avait ensuite décidé qu'"une réserve tenant à la protection de l'ordre public ou à d'autres intérêts protégés par la loi ne saurait être opposée à la communication des informations (...)".

Une belle victoire contre les OGM

"Cet arrêt est une pièce angulaire dans le combat qu'on mène contre les OGM. C'est une très belle victoire", a commenté Arnaud Gossement, porte-parole de la fédération France nature environnement. Il y a des essais en plein champ menés par des organismes privés ou publics dont ne connaît pas la localisation. La France a suspendu en février 2009 les cultures du maïs OGM Mon810 au nom du principe de précaution, mais ce moratoire ne concerne pas les autres essais de culture en plein champ. Désormais, les associations vont pouvoir s'adres-

“ Les premiers opposants aux OGM ne seront plus les associations mais les agriculteurs eux-mêmes ... ”

ser aux communes pour savoir où il y a des parcelles OGM et elles publieront ces informations. Des agriculteurs "vont ainsi apprendre que leurs voisins font des OGM alors que eux-mêmes - s'ils sont en conventionnel ou en biologique - ne veulent pas que leurs cultures soient contaminées", précise Arnaud Gossement. Grâce à cette décision, les premiers opposants aux OGM ne seront plus les associations mais les agriculteurs eux-mêmes.

En savoir + : <http://www.fne.asso.fr> rubrique « Dossiers », OGM

ZONE VERTE

■ Penser librement l'agriculture et l'élevage

Tel est le fondement de base de ce groupement créé en 2002. Il est composé de dix vétérinaires, tous sensibilisés par une approche humaniste du monde dans lequel nous évoluons.

Ainsi organisés, ses membres ont pu se mettre au service des acteurs de l'élevage et de l'agriculture pour les aider à être plus efficaces dans la pratique de leur métier tout en étant respectueux de leur environnement, de leurs animaux, de leur propre bien-être.



Chacun d'eux a une approche globale de la santé, associant l'homme et l'animal dans un contexte interdépendant. Par le biais de suivis d'élevages, et de formations spécifiques comprenant des phases théoriques et de mise en pratique, ils abordent la problématique de la conduite d'un élevage et apportent conseils et outils techniques avec des méthodes alternatives qui ont fait leurs preuves ... et ce, partout en France. Dans le Jura, à Arbois, se trouve le siège social de ce groupe particulier et

indépendant où s'établissent des analyses innovantes permettant de connaître la digestibilité d'un fourrage, les caractéristiques d'un lait, le bilan minéral d'un ruminant ... mais ce centre névralgique répond également aux demandes de formations non satisfaites dans les autres régions.

Des formations pour tous ...

Comment s'aider de l'homéopathie, de la phytothérapie ou de l'aromathérapie dans la vie de tous les jours, comment optimiser au mieux la conduite de son troupeau en apprenant à l'observer à travers la méthode Obsalim® pour mieux le comprendre, comment apprendre à déceler les pollutions électromagnétiques, comment composer avec son environnement pour s'en faire un allié, comment gérer le parasitisme ... les thèmes abordés sont spécifiques et complémentaires. « Il n'est pas rare de voir des personnes venir de l'autre bout de la France pour suivre une de nos formations où ils peuvent accéder à un savoir et échanger des expériences avec d'autres éleveurs » dira Denis Guillet, coordinateur, « C'est pourquoi nous regroupons nos journées de sessions ». Pour Paul Polis, un des intervenants et fondateur du groupe, ces formations, « c'est une manière de revenir à l'essentiel ... Une manière de travailler pour la



santé, dans la philosophie d'une plus grande prévention des pathologies d'élevage et l'amélioration des résultats qualitatifs et quantitatifs des productions, plutôt que s'épuiser à lutter en permanence contre les maladies ». Un souci qui aujourd'hui croise les préoccupations du Grenelle de l'environnement, qui incitera de plus en plus les éleveurs à revisiter leurs bases agricoles pour concilier les impératifs d'efficacité économique, de robustesse au changement climatique et de réalisme écologique. Avant la sortie des bêtes au printemps, les formations vont bon train. A Arbois, quatre formations sont encore au programme : Homéopathie en apiculture, médecines manuelles traditionnelles, phytothérapie et élevage de porcs en plein air. Une possibilité de lancer son année de travail avec le maximum d'atouts.



Contact : Zone Verte, 54 bis route de Pupillin 39600 Arbois - Tel : 03 84 66 13 17

Pour toute information sur le programme des formations, Zone Verte a un site internet : <http://www.giezoneverte.com>

AGENDA : LES RENDEZ-VOUS LOCAUX DE COLETTE PENNEÇOT . . .

Musée des beaux-arts de Dole jusqu'au 16 mai

À l'occasion de la sortie du guide des collections, le musée présente sa collection d'art contemporain, non seulement dans les espaces dévolus habituellement aux expositions temporaires, mais également dans ceux habituellement réservés aux collections permanentes d'art ancien. Après l'exposition Art du réel, acquisitions 1983-2002 en 2002, c'est une opportunité de porter un nouveau regard sur l'évolution de ce fonds à travers la présentation d'une centaine de pièces.

Ouvert tous les jours, 10h-12h & 14h-18h sauf dimanche matin et lundi les mercredis, ouverture en nocturne jusqu'à 20h

03.84.79.25.85 mél : musee.dole@wanadoo.fr entrée libre

UNIVERSITE OUVERTE

Les mardis scientifiques au Lycée J. Prévert, Pl Barberousse Salle de conférence, 18h30/ 20h30

Biomasse mardi 23 mars, M. CUSINATO et M. FRASKA, Chefs de projet, Solvay-DALKIA

Énergie solaire, thermique et photovoltaïque mardi 30 mars, Jean-Pierre BRESSON, Chargé de formation

A l'horizon du Pays Dolois

Salle communale de Vilette-Les-Dole – 20h30 à 22h30

La Vieille Loye : des verriers au cœur de la forêt de Chauz - **lundi 26 avril**, Jean-Claude CHARNOZ, cadre Solvay

Le CRIC nous invite !

Samedi 13 mars : bal folk avec Folkdanse, caveau Moissej De 17h à 19h : atelier d'initiation aux danses folk De 19h à 21h : repas tiré du sac A 21h bal folk : entrée 5 euros

Samedi 24 avril : Soirée années 80 avec les LARSEN LAPIN, Moissej

Samedi 13 mai : Animations lavoirs et lessives à Montmirey la ville

Visites d'entreprises Comtoises

Avec l'Assoc pour la Découverte des Entreprises et du Patrimoine Industriel Comtois

- ✓ Circuit n°3 : jeudi 18 mars: Véhicules et mobilités de demain (40 €)
- ✓ Circuit n°4 : jeudi 17 juin: La truite dans tous ses états

Départ de Besançon (parking Battant) à 8H30 retour vers 18H30

Tarif : 35 € par personne et par circuit (déjeuner compris avec boisson)

Informations/réservations : CDT / Loisirs Accueil Doubs Tél. : 03 81 21 29 78

FOYER RURAL D'AUTHUME

- **Théâtre avec la troupe du foyer rural de Biarme** Samedi 6 mars, salle des fêtes
- **Florissimo** 14 mars, bus pour Dijon
- **Cycl'Authumoise** dimanche 25 avril
- **Graeme Allwright en concert** samedi 1er mai à 20H30 (
- **Europa Park** Dim 6 juin, sortie en bus
- **Marché aux puces** dim 5 Septembre

09 51 44 70 94: Estelle Husmann, Présidente

LA JOURNÉE DES PLANTES DE RAINANS 15^e édition

Rainans et son association pour le fleurissement organisent leur quinzième journée des plantes. Ouvert de 8h30 à 18h, elle regroupe artisans et pépiniéristes de qualité. Vous trouverez ce jour là de quoi embellir votre jardin mais aussi le conseil de nombreux professionnels. Cette manifestation permet à l'association d'améliorer le cadre de vie du village, et de financer de nombreux projets floraux. Ainsi, cette année, les aménagements fleuris seront basés sur le développement durable.

Dimanche 4 avril de 8h30 à 18h Entrée 2 €

Forum Social 2010

24 et 25 Avril

aux Arquebusiers à Dole

Un autre monde est possible – bâtissons le !

Animations, Conférences, Spectacles

fs.dole@orange.fr

Médiathèque Jura Nord

Exposition Printemps des contes du 1er avril au 31 mai, deux expositions sur le conte. La première a pour sujet les contes de Grimm mis en images par des illustrateurs allemands, la seconde est consacrée à l'art de conter. Cette exposition sera clôturée par une soirée conte le **mardi 20 avril à 20h30** à Gendrey avec une conférence contée « La Cuisine des contes » par la conteuse Marie Caburet, de la Cie A la leur des contes. Gratuit, tout public.

Atelier conte : Un mercredi par mois, un atelier conte avec Mylène Jaccottey, est proposé aux enfants à partir de 3 ans, avec deux séances : l'une à la Médiathèque de Dampierre la 10h et l'autre à la Médiathèque de Gendrey à 16h.

Dates prévues : **mercredis 31 mars, 5 mai et 2 juin**. Atelier gratuit, inscriptions dans les médiathèques du réseau, 03.84.81.08.88 ou mediatheques@jura-nord.com

Portage à domicile : Réalisé avec le précieux concours de l'association ABC, ce service est réservé aux habitants NE POUVANT PAS SE DEPLACER (âge, handicap, absence de permis ou de véhicules de transport). Il permet de pouvoir emprunter des documents une fois par mois par portage (inscription individuelle : 10 €).

Renseignements : 03.84.81.08.88. On recherche des bénévoles pour aider !

"LEUR TRACE EST VIVANTE DANS LE NORD-JURA"

Le 20 juin, la Maison du patrimoine d'Orchamps nous invite à aller sur les lieux que ces hommes et ces femmes ont fréquentés :

- Orchamps : Maison du Patrimoine expo É. Jérôme Paupion Peintre du XXème, 14H-18H
- Étrepigny : Joseph Martin Céramiste de renom- accueil au musée qui lui est consacré
- Saligney : Accueil sur la place Hortense Fiquet alias Mme Cézanne originaire du pays
- Sermange : rétrospective sur l'Abbé Wilt (plaques Photographiques) et le Baron de Tricomot (château)
- Montmirey la Ville : maison natale d'Alexis Millardet inventeur de la bouillie bordelaise
- Gendrey, Mairie et Parc : Théophile Cordier alias "le Russe"

Maison du Patrimoine 2 rue de l'Église 39700 Orchamps tel : 03 84 81 07 82

BALADES NATURE . . .

- **Samedi 5 juin - Les habitats forestiers humides** - RDV 14h15 devant l'église de Jouhe.
- **Samedi 3 juillet - Découverte de l'île du Girard** - RDV 14h15 (sur inscription).
- **Samedi 10 juillet - Découverte des spécificités du massif de la Serre** - RDV 14h15 parking de l'Ermitage.

Rens : Atelier Pasteur - Béryl Plantegenet ou Emilie Beclé - 03 84 82 11 24

- **Dimanche 14 Mars** : balade vers Seurre (11 km) sentier de Dame Renaude Départ 10h Place Grévy – Rens : Marie Alice : 03 84 72 85 11
- **Dimanche 21 mars** : randonnée vers Pesmes (12 km). Départ.10 h Place Grévy, avec Annie D. : 03 84 72 52 10.
- **Dimanche 28 mars** : randonnée au sud de Quingey, (15 km). Départ à 9h30 Place Grévy avec Jean-Luc : 03 84 71 49 08.
- **Dimanche 11 avril** : rando vers Arc et Senans, Chissey, 23 km Dpt. 8h Pl. Grévy avec Jeanne & Dominique : 03 84 71 00 33.

En savoir + : <http://www.utan-region-bourgogne-franche-comte.fr>

La Carotte Compagnie de Théâtre 03 84 81 36 77

- **Vendredi 19 mars 20h30** : Tous dans le même caddie - Spectacle participatif et dégustation à partir de 12 ans - *Théâtre, mime et marionnettes sur le thème de la consommation.* 8€-5€-3€ - Salle des fêtes de Salans
- **Samedi 27 et dimanche 28 mars de 14h à 18h** : 1er Week-end bricole - Ouvert à tous : *peinture, bricolage, couture, sur le thème du Far West, pour créer la déco de "La Carotte à l'Ouest"*, soirée festive du 3 juillet prochain. Gratuit - Evans (à confirmer)
- **Mercredi 31 mars 14h30** - *Sortie organisée au Théâtre de l'Espace : Nanouk l'esquimau* - Tout public à partir de 5 ans - *Ciné concert Tarif de groupe : 4€ / pers. Ins obligatoire (av 13/3)*

POUR QUE VIVE SERRE VIVANTE... JE SOUTIENS !

Pour contrer l'implantation d'un enclos de chasse sur le Massif de la Serre, **SERRE VIVANTE** a été créée en décembre 1992. Elle a pour objectifs :

- d'œuvrer pour le maintien de l'intégrité du Massif de la Serre.
- de mettre en place une centrale d'information et d'animation sur la Serre.
- d'élaborer un document de développement et de protection du massif.
- de faire progresser la législation sur les enclos et parcs de chasse et sur l'environnement en général

✂ découpez (ou recopiez) et renvoyez à: **SERRE VIVANTE, 39290 MENOTEY**

- J'adhère à l'association Serre Vivante et verse une cotisation de 10 € pour l'année 2010**
- Je fais un don de ___ € (66% déductibles de mes impôts !)**

Nom

Prénom

Adresse

☎..... Adresse électronique @